

**RAPPORT SANAD**

**2024-2025**

## **SANAD Kef**

Ave Mongi Slim,  
Espace Zoghlemi  
1er étage - Apt. 2  
Le Kef 7100

**Tél : +216 78 223 022**

**Fax : +216 78 225 052**

## **SANAD Sfax**

Ave Hedi Nouira,  
Immeuble Baya Centre  
1er étage - Apt. 14  
Sfax 3000

**Tél : +216 74 404 474**

**Fax : +216 74 404 478**

## **SANAD Tunis**

3, Rue Hassen Ibn Nooman  
Cité Jardins, Tunis 1002

**Tél : +216 71 791 114**

**Fax : +216 71 791 115**

[www.omct-tunisie.org](http://www.omct-tunisie.org)

*Illustration réalisée par Youssef, 17 ans,  
participant au concours artistique sur la dignité, Juin 2025.*



---

# RAPPORT SANAD

## 2024-2025

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>SANAD, une prise en charge pluridisciplinaire continue</b>	<b>06</b>
- Notre approche	07
- Un contexte contraignant	08
- SANAD en chiffre (juin 2024 à mai 2025)	10
<b>1. ASSISTANCE SOCIALE</b>	<b>16</b>
<i>Quand le contexte aggrave la vulnérabilité, les défis pour la prise en charge sociale sont renforcés</i>	
- Histoire d'une réussite : Eyad	18
- Histoire d'un défi : Aicha	19
<b>2. ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE</b>	<b>20</b>
<i>La crise silencieuse de la santé mentale dans un contexte multi-crise et face aux violences institutionnelles</i>	
- Histoire d'une réussite : La famille de Bayrem	22
- Histoire d'un défi : Tayem	24
<b>3. ASSISTANCE MÉDICALE</b>	<b>26</b>
<i>Le soutien médical aux bénéficiaires de SANAD est un appui vital</i>	
- Histoire d'une réussite : Bayrem et Youssef	28
- Histoire d'un défi : Joséphine	29

<b>4. INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE</b>	<b>30</b>
<i>Réparer là où l'État se retire</i>	
- Histoire d'une réussite : La famille de Yazan	33
- Histoire d'un défi : Ghada et May	34
<b>5. ACTIVITÉS CULTURELLES DE SANAD</b>	<b>35</b>
<i>L'art au service de la résilience</i>	
- Histoire d'une réussite : Seline	37
<b>6. ASSISTANCE JURIDIQUE</b>	<b>38</b>
<i>SANAD ELHAQ un accompagnement juridique de proximité, un contentieux d'excellence</i>	
- Des procès, mais peu de justice ...	40
- Le suivi des enquêtes : une étape cruciale de la lutte contre l'impunité	41
- SANAD Elhaq, mobilisée dans la défense de ses bénéficiaires	42
- La responsabilité de l'État tunisien : un contentieux long mais prometteur	44
<b>7. L'ANALYSE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE AU SERVICE DU CONTENTIEUX</b>	<b>48</b>
- Une justice en silo	49
- Le contentieux en matière de compétence de la justice militaire	50
- Le contentieux sur les conditions de détention	50
<b>8. PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES</b>	<b>52</b>
<b>9. TENDANCES TORTIONNAIRES</b>	<b>54</b>
<b>10. LA VOIX DE CEUX QUI ACCOMPAGNENT</b>	<b>62</b>



# **SANAD, UNE PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE CONTINUE**

SANAD est le programme d'assistance directe pluridisciplinaire aux victimes de torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants en Tunisie, établi en 2013 par l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) SANAD accompagne ses bénéficiaires à travers trois centres de conseil basés au Kef, à Sfax et à Tunis.

# NOTRE APPROCHE



## Un accueil bienveillant

Lorsqu'une personne rentre dans le mandat de SANAD, l'équipe s'assure de fournir un accueil professionnel, prenant compte des effets des traumatismes. Consciente de l'état de détresse et du sentiment d'insécurité chez les victimes de torture et de mauvais traitements, l'équipe présente les services et les modalités de fonctionnement de SANAD. Elle communique de manière claire et empathique sur les capacités et limites du programme. Pour les personnes qui ne peuvent pas être prises en charge, SANAD les orientent, si nécessaire, vers d'autres organisations compétentes.



## Un plan d'intervention spécifique

Pour chaque bénéficiaire, un plan individuel est fait sur mesure. Le plan est axé sur les besoins de la victime, en tenant compte de sa situation socio-économique ainsi que des répercussions des traumatismes sur sa famille et ses proches. Le plan est mis en place en concertation avec les professionnels intervenants, il peut être revu et réadapté selon les avancements ou les défis qui peuvent survenir.



## Un accompagnement individualisé

L'équipe de SANAD accompagne les bénéficiaires, suivant le plan d'intervention établi, auprès des organisations spécialisées, des intervenants professionnels voire des administrations publiques. Un accompagnement de longue durée peut, dans certains cas, s'avérer nécessaire, les effets de la torture étant sérieux, multiples et durables, et de nouveaux besoins pouvant émerger au cours du processus de prise en charge. Par ailleurs, certains bénéficiaires, notamment les plus vulnérables – tels que les personnes handicapées, les femmes, les mineurs et les personnes âgées – nécessitent un accompagnement étroit.



## Une coordination avec les différents intervenants

Pour assurer une prise en charge holistique et de qualité, SANAD travaille avec des professionnels engagés. SANAD a établi un réseau d'avocats à disposition du programme, pour accompagner les bénéficiaires devant la justice. SANAD garantit également un accès à des professionnels de santé tels que des médecins, psychiatres, psychologues ainsi que des travailleurs sociaux. La prise en charge psychologique est assurée par l'association Psychologues du Monde-Tunisie [PDM-T] et des psychologues engagés d'une manière confidentielle et bienveillante. Une relation de travail étroite et fructueuse a été développée

avec les associations spécialisées notamment avec Psychologues du Monde-Tunisie [PDM-T], la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme [LTDH], Beity, AMAL, Association tunisienne pour la justice et l'égalité [DAMJ], The International Legal Fondation [ILF], Médecins du Monde -Tunisie [MDM] et Avocats sans frontières [ASF] entre autres.

*SANAD tisse des nouveaux partenariats pour renforcer la prévention de la torture et l'accompagnement des victimes : Alliance contre la torture [ACT].*

SANAD, avec la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme [LTDH], Psychologues du Monde-Tunisie [PDM-T], l'Association tunisienne pour la justice et l'égalité [DAMJ], Génération Anti-Marginalisation [GAM], Awledna et Ifriqiya se réunissent dans un contexte de transition qui est marquée par des violations flagrantes des droits humains et des restrictions des libertés. Ensemble, l'Alliance contre la torture cherche à sensibiliser l'opinion publique sur les multiples facettes de la violence d'État, et plaider en faveur des réformes législatives.



### **Un suivi régulier**

SANAD assure un échange régulier avec les bénéficiaires ainsi qu'avec chaque intervenant dans la prise en charge pour évaluer les stratégies d'intervention et améliorer la qualité des services fournis. Des outils d'évaluation quantitative et qualitative sont mis en place afin d'obtenir des résultats concrets qui aident les victimes et leurs familles à atténuer l'impact des traumatismes et à reconstruire leurs vies.

## **UN CONTEXTE CONTRAIGNANT**

Ces dernières années, la Tunisie a connu un recul significatif en matière de droits humains, marqué par l'action de l'administration de la justice qui pèse lourdement sur les principes de l'État de droit et entrave l'expression des voix libres. Les attaques ciblées contre les avocats, les défenseurs des droits humains, les journalistes et les opposants politiques se multiplient. SANAD a observé une recrudescence de la violence institutionnalisée ainsi qu'une amplification des discriminations, notamment à l'encontre des personnes en déplacement, en particulier celles originaires d'Afrique subsaharienne. Celles-ci subissent fréquemment des formes de discrimination combinée et intersectionnelle, liées à la couleur

de leur peau, à leur statut migratoire irrégulier, à leur genre ou à leur orientation sexuelle, les rendant particulièrement exposés à la torture, aux mauvais traitements et à d'autres formes de violence institutionnelle.

Depuis mai 2024, les autorités tunisiennes recourent à diverses restrictions et mesures de contrôle à l'encontre des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains. En mai 2024, plusieurs acteurs de la société civile ont été poursuivis et inculpés d'infractions pénales, notamment pour avoir aidé des personnes en déplacement. Les poursuites judiciaires ont renforcé les contrôles financiers et les obstacles administratifs, tout en instaurant un climat de peur et d'intimidation, conduisant à l'autocensure, y compris au sein des organisations de la société civile. Les poursuites et les arrestations s'inscrivent dans un discours public visant à diaboliser la société civile et à restreindre l'espace civique. La conséquence est ainsi l'isolement des populations larges, tunisiennes et migrantes, en situation de vulnérabilité.

À cette situation sociétale préoccupante, s'ajoute la situation critique des détenus dans les établissements pénitenciers. Une surpopulation carcérale de 150% et 200% reflète un recours massif à la détention préventive. Les conditions de détention sont déplorables avec des infrastructures délabrées, une alimentation insuffisante, un manque d'hygiène, l'absence de soins et des violences au quotidien.

Dans ce contexte difficile à naviguer, SANAD demeure fermement engagée dans la défense des victimes de torture et tout autre traitement ou peine cruel, dégradant ou inhumain. La force de SANAD réside dans son savoir-faire en matière d'accompagnement des victimes de torture et de mauvais traitements. SANAD apporte son appui aux victimes grâce à l'expertise de ses coordinateurs et coordinatrices juridiques et sociales. Leurs connaissances des besoins des bénéficiaires qu'ils/elles côtoient au quotidien garantissent que les actions menées répondent au mieux aux réalités du terrain et aident efficacement les victimes et leurs familles à accéder à leurs droits fondamentaux.

SANAD vise à assurer une assistance directe, pluridisciplinaire, adaptée et gratuite (sociale, psychologique, médicale, juridique et socio-économique) aux victimes directes et indirectes, ainsi qu'à fournir une documentation rigoureuse en matière de violations des droits humains afin d'appuyer la promotion des droits et libertés fondamentaux.

Par souci de simplicité et pour faciliter la lecture, toutes les désignations de personnes se font tant au masculin qu'au féminin.

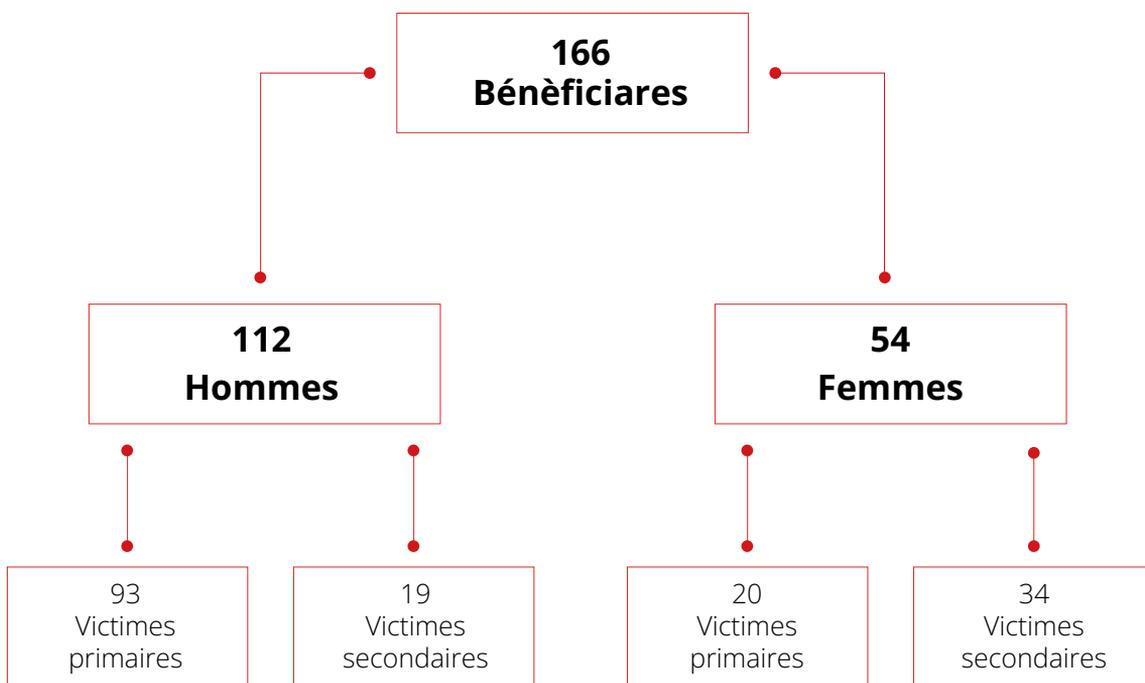
---

1. [https://www.businessnews.com.tn/liste\\_pepites/tunisie--hausse-de-la-population-carcerale-de-10000-detenus-en-deux-ans,520,148092,3](https://www.businessnews.com.tn/liste_pepites/tunisie--hausse-de-la-population-carcerale-de-10000-detenus-en-deux-ans,520,148092,3)

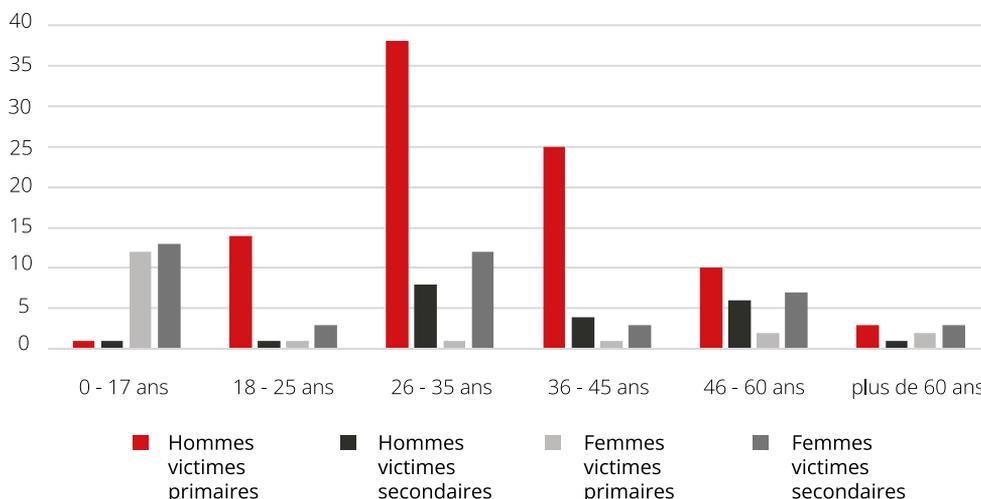
# SANAD EN CHIFFRES

## JUIN 2024 À MAI 2025

Du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, SANAD a accueilli 166 nouveaux bénéficiaires victimes de torture et de mauvais traitements.



## Hommes et femmes par tranche d'âge



La majorité des personnes accueillies dans les centres SANAD ayant subi des actes de torture et de mauvais traitements sont des hommes, représentant 62% des bénéficiaires. Ce chiffre illustre une tendance marquée : les violences institutionnelles touchent principalement les hommes. Toutefois, les femmes ne sont pas épargnées. Bien qu'elles soient moins souvent victimes directes, elles constituent une part significative des bénéficiaires dits «victimes secondaires», principalement des conjointes, mères, sœurs ou filles des victimes. Les traumatismes provoqués par la torture affectent profondément les dynamiques familiales : face à la souffrance psychologique, à la dégradation de l'état de santé de leurs proches et à leur exclusion économique et sociale, ces femmes se retrouvent souvent dans l'obligation d'assumer de nouvelles responsabilités. Elles endossent alors des rôles de soutien moral et économique supplémentaires pour lesquels elles ne sont ni préparées, ni accompagnées, ce qui engendre chez elles un besoin criant d'assistance psychologique, sociale et parfois juridique.

Par ailleurs, 44% des bénéficiaires du programme SANAD appartiennent à la tranche d'âge de 26-35 ans, révélant ainsi une situation sociale préoccupante. Toute une génération en pleine construction se trouve confrontée à une double marginalisation : économique et institutionnelle. Ces jeunes, souvent instruits, porteurs de projets et désireux de contribuer à la société, évoluent dans un contexte de précarité structurelle, d'absence de perspectives voire d'hostilité implicite des institutions à leur égard. Ils constituent une cible classique pour les forces de l'ordre, souvent victimes de harcèlement et d'abus de pouvoir. Cette violence policière va bien au-delà de l'exclusion sociale ou économique.

Elle constitue une réponse autoritaire à une détresse pourtant légitime. Ces jeunes, qui devraient être au cœur des politiques de développement, sont perçus comme des auteurs de troubles potentiels plutôt que comme des partenaires du changement. Le résultat est une fracture profonde entre la jeunesse et l'État, une perte de confiance ainsi qu'un sentiment d'injustice qui perdure.

Dans ce contexte, SANAD ne doit pas être considéré simplement comme un programme d'aide ponctuelle destinée à atténuer une vulnérabilité. SANAD est motivé par la reconnaissance que derrière chaque dossier, il y a souvent une histoire de lutte, de refus, de l'invisibilisation et de traumatisme.

23% des personnes assistées durant la période couverte par le rapport ont entre 36 et 45 ans, une tranche qui représente une part essentielle de la dynamique économique, sociale et familiale du pays. Ces individus, en pleine maturité professionnelle et citoyenne, sont au cœur de la vie active, tout en assumant de lourdes responsabilités souvent dans un contexte socio-économique précaire : charge familiale, participation à la production, engagement communautaire. Ils continuent de faire face à des formes d'exclusion, de précarité et d'invisibilisation qui traduisent une crise du lien entre l'individu et l'État.

SANAD s'inscrit dans une démarche de réhabilitation, qui reconnaît les parcours brisés, les attentes ignorées et les frustrations accumulées. Il s'agit de reconstruire une relation de confiance avec l'État.

12 % des bénéficiaires de SANAD sont des mineurs. Ce constat met en lumière une réalité préoccupante : la banalisation croissante de la violence à l'encontre des enfants et des adolescents, y compris par des institutions censées les protéger. Ces enfants, souvent abandonnés par les dispositifs de protection étatique, ne bénéficient pas de mécanismes de réhabilitation adaptés à leurs besoins spécifiques. Ils grandissent avec des blessures profondes, physiques et psychiques.





# 1. ASSISTANCE SOCIALE

*Quand le contexte aggrave  
la vulnérabilité, les défis pour la prise  
en charge sociale sont renforcés*

SANAD accompagne des bénéficiaires qui sont confrontées à une précarité extrême, à l'exclusion sociale ou à des ruptures familiales profondes. Ces survivants doivent souvent faire face à un système de services publics fragmenté et peu accessible, ce qui aggrave leur vulnérabilité et complique leur parcours de réinsertion. Cette fragilité sociale est exacerbée par le contexte économique et politique national. Depuis la fin de l'année 2023, la Tunisie est entrée en récession, avec un taux de chômage dépassant 15%, atteignant même 37,7 % chez les jeunes<sup>3</sup>.

L'action sociale menée par SANAD évolue dans un environnement de plus en plus difficile. D'une part, la demande d'accompagnement social ne cesse de croître, tandis que les capacités d'intervention se réduisent. D'autre part, les institutions publiques tendent à se désengager des partenariats structurés avec certaines associations de défense des droits humains. Parallèlement, les organisations de la société civile voient leur marge d'action restreinte par des limitations financières et une surveillance gouvernementale accrue. Cela freine les réponses collectives et coordonnées aux besoins sociaux émergents.

SANAD s'attache à sensibiliser les bénéficiaires à leurs droits sociaux, à renforcer leur confiance dans le système et à les aider à mieux comprendre et utiliser les procédures administratives. SANAD considère qu'il est essentiel que l'État assume pleinement son rôle de garant de la protection sociale. Les coordinatrices sociales de SANAD jouent un rôle central dans cette mission. Agissant en tant que médiatrices entre les bénéficiaires et les institutions, elles fournissent des informations essentielles sur les programmes d'assistance existants. Elles assurent l'accompagnement nécessaire des bénéficiaires pour surmonter les éventuels obstacles bureaucratiques dont la lenteur est l'une des principaux défis face à leurs besoins immédiats.

Nous intervenons auprès de profils variés et multiples. SANAD agit comme un allié, en favorisant un accompagnement respectueux, inclusif et sans jugement, il développe avec chaque bénéficiaire accueilli, un plan d'intervention sociale personnalisé, adapté à sa situation et à ses besoins. Entre juin 2024 et mai 2025, SANAD a ouvert **54 nouveaux dossiers sociaux**.

SANAD guide les bénéficiaires dans leurs démarches administratives devant les différentes délégations régionales des affaires sociales de leurs régions. Pendant plusieurs mois, les coordinatrices sociales ont effectué un travail constant de suivi et de support auprès des bénéficiaires. Ce travail intensif comprenait l'évaluation régulière de leur situation, l'assistance dans la constitution des dossiers et un accompagnement moral pour encourager leur autonomie. Grâce à cette démarche, SANAD a réussi à faciliter l'ouverture de dossiers sociaux au sein de l'administration, pour certains bénéficiaires. Cependant, malgré l'effort considérable fourni tout au long de l'année, **seuls deux bénéficiaires** ont finalement pu bénéficier de ces prestations durant cette période. Certes ce suivi de proximité, basé sur

---

2. Recherche élaborée conjointement par le ministère des affaires sociales, le CRES et l'UNICEF sur la pauvreté et les politiques sociales en Tunisie, restituée en décembre 2024.  
Indicateurs de l'emploi et du chômage, premier trimestre 2025 | INS

une relation de confiance et un accompagnement rigoureux, a permis d'améliorer leur situation et de renforcer leur accès aux services essentiels. Pour les autres dossiers, l'attente est principalement due à la lenteur du traitement administratif.

Par ailleurs, SANAD a multiplié les aides exceptionnelles, notamment par la prise en charge des frais de transport vers les administrations pour les personnes les plus démunies. Ce soutien, aussi pratique qu'indispensable, a permis à de nombreux bénéficiaires d'accéder plus facilement aux services publics, réduisant ainsi les inégalités sociales et économiques. Soucieux de promouvoir l'éducation et la formation comme leviers d'émancipation, SANAD a soutenu 64 enfants et jeunes en aidant leurs familles en difficulté aux diverses dépenses scolaires et formations professionnelles à couvrir :

- Les fournitures scolaires, pour garantir à chaque élève les outils nécessaires à sa réussite. Le soutien scolaire en faveur de 13 enfants en risque de décrochage scolaire, affectés par les violences subies par l'un de leurs parents. SANAD offre à ces élèves les moyens de progresser, renforçant ainsi leurs chances de réussite.
- Les frais d'inscription aux formations pour 3 jeunes, afin d'alléger le fardeau financier des familles et d'encourager la poursuite des études. Les coûts de transport et d'hébergement, notamment dans des foyers universitaires privés, permettant ainsi aux jeunes éloignés des centres de formation de suivre leur cursus dans des bonnes conditions.

De plus, SANAD observe une dégradation alarmante des conditions de détention dans les établissements pénitentiers en Tunisie, principalement en raison du surpeuplement carcéral chronique<sup>4</sup>. L'administration pénitentiaire n'est plus toujours en mesure de garantir des repas suffisants ou de qualité, contraignant les familles à combler ce vide par la préparation de « couffins » et l'envoi de mandats d'argent pour permettre à leurs proches détenus de subvenir à leurs besoins élémentaires au sein des prisons. Ce transfert de responsabilités de l'État vers les familles accentue leur précarité, d'autant plus que nombre d'entre elles peinent déjà à couvrir les frais de transport nécessaires pour rendre visite à leurs enfants ou proches en prison. Pour faire face à cette réalité, SANAD a soutenu une quinzaine de bénéficiaires en prenant en charge les frais de visite en prison, leur permettant ainsi de maintenir les liens familiaux avec leurs proches en détention. En parallèle, SANAD accompagne les familles éligibles dans la constitution et le dépôt de leurs dossiers administratifs auprès des délégations régionales des affaires sociales de leurs régions, afin qu'elles puissent bénéficier des aides publiques disponibles. Par ailleurs, certaines familles bénéficient d'un appui spécifique pour accéder à l'emploi ou développer une activité génératrice de revenu, leur permettant ainsi non seulement de répondre aux besoins immédiats de leurs proches détenus, mais aussi de garantir un soutien plus stable et autonome dans la durée.

---

3. [https://www.businessnews.com.tn/liste\\_pepites/tunisie--hausse-de-la-population-carcerale-de-10000-detenus-en-deux-ans,520,148092,3](https://www.businessnews.com.tn/liste_pepites/tunisie--hausse-de-la-population-carcerale-de-10000-detenus-en-deux-ans,520,148092,3)



## Histoire d'une réussite : *Eyad*

*Eyad*, originaire du Nord de la Tunisie, est actuellement détenu dans une affaire de droit commun. Lors de son arrestation en 2024, il a été victime de graves violences policières avant d'être menotté et conduit au poste de police. Sa famille rapporte qu'il a été brutalement frappé sur la tête et traîné au sol, entraînant de graves blessures nécessitant une intervention chirurgicale. Malgré plusieurs transferts à l'hôpital, Eyad n'a pas reçu les soins médicaux adéquats. Son état de santé s'est détérioré, avec des douleurs chroniques et une blessure ouverte à l'abdomen.

Avant son incarcération, Eyad était le principal soutien de sa famille, composée de ses parents et de sa sœur, mère de trois enfants, abandonnée par son mari. Sa détention et son incapacité physique, causée par les violences policières, ont laissé sa famille dans une situation de grande précarité.

Face à cette vulnérabilité, SANAD est intervenu pour aider la famille à travers un soutien social et administratif adapté. En coordination avec la Direction régionale des affaires sociales [DRAS], un dossier de demande d'allocation permanente et de carte de soins gratuits a été soumis en janvier 2025 au profit de



la sœur d'Eyad, qui se retrouve sans ressources pour subvenir aux besoins de ses enfants. Un microprojet d'épicerie est en cours de préparation avec la mère d'Eyad afin d'assurer un revenu stable à la famille et de permettre à Eyad, qui risque de sortir avec un handicap, de retrouver une certaine autonomie. Les trois enfants de sa sœur ont bénéficié d'un soutien scolaire afin de garantir leur continuité éducative malgré les difficultés que traverse la famille.

Cette intervention intégrée vise à répondre aux besoins urgents de la famille tout en préparant une réinsertion sociale et économique postérieure à la sortie de prison de Eyad.

## Histoire d'un défi : *Aicha*

Dans les quartiers modestes d'une ville dans le centre de la Tunisie, Aicha, veuve, sans revenus et mère de trois enfants, lutte depuis des années pour faire reconnaître ses droits les plus élémentaires : accéder à une aide financière minimale et à des soins de santé pour elle et ses enfants. Depuis 2016, elle frappe aux portes de l'administration. Elle soumet une demande d'allocation financière et de carnet de soins, l'une après l'autre. Mais en vain.



Ce n'est qu'en mai 2024, lors d'un rendez-vous avec le directeur régional des affaires sociales, qu'elle obtient enfin un semblant de réponse. On lui annonce brièvement qu'une allocation lui a été attribuée... avant de l'annuler immédiatement par le même directeur.

La raison ? Son statut de veuve d'un homme accusé dans une affaire de terrorisme. Aucun jugement contre elle, aucun acte répréhensible de sa part, simplement une affiliation qui suffit à faire d'elle une paria aux yeux de l'administration.

Ce refus brutal et non motivé révèle une stigmatisation institutionnelle lourde de conséquences. Aicha, comme des nombreuses autres femmes dans sa situation, ne demande pas de privilège, seulement le respect de ses droits en tant que citoyenne tunisienne. Elle ne demande pas la charité, mais une justice sociale équitable qui garantisse à ses enfants un avenir possible. Elle veut pouvoir soigner une fièvre, acheter des fournitures scolaires, ou simplement mettre de la nourriture sur la table.

Le cas de Aicha illustre de manière criante les dangers d'un système administratif opaque, où l'arbitraire peut se substituer au droit. Il met aussi en lumière la nécessité urgente de lutter contre les discriminations systémiques fondées sur le passé judiciaire — ou supposé — d'un proche. Car ce sont les femmes et les enfants qui en paient le prix.

Ce témoignage interpelle : dans un État de droit, la justice sociale ne peut être conditionnée par l'origine, le nom ou l'histoire familiale. Exclure des femmes vulnérables et leurs enfants des filets de protection sociale, c'est alimenter les sentiments d'injustice, d'humiliation et de marginalisation. Autant de facteurs qui menacent la cohésion sociale.

## 2. ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE



***La crise silencieuse de la santé mentale  
dans un contexte multi-crise et face  
aux violences institutionnelles***

Longtemps reléguée au second plan, la santé mentale en Tunisie demeure l'un des maillons les plus fragiles du système de soins. Si quelques professionnels, principalement concentrés dans les grandes agglomérations tunisiennes, tentent de répondre aux besoins croissants de la population, une grande partie du territoire, notamment à l'intérieur du pays, reste largement dépourvue de services spécialisés. L'accès à un soutien psychologique y est souvent limité, voire inexistant.

La pandémie de Covid-19 a brutalement mis en lumière les fragilités du système. Les mesures de confinement, l'isolement social, l'incertitude économique et les perturbations du quotidien ont entraîné une hausse marquée des troubles anxieux et dépressifs, particulièrement chez les jeunes et la population vulnérable. Mais derrière les symptômes récents, il y a des blessures plus anciennes, plus profondes, plus silencieuses : celles infligées par la torture et les violences institutionnelles. Les séquelles psychologiques qu'elles laissent — anxiété chronique, état de stress post-traumatique, dépression sévère — ne se résorbent pas facilement avec le temps. Elles enferment, marginalisent, ralentissent les élans de reconstruction.

Dans ce contexte, 5 ans après la crise sanitaire liée au Covid et en plein milieu d'une politique restrictive des libertés, le programme SANAD poursuit son action en matière d'accompagnement psychologique spécialisé. Entre juin 2024 et mai 2025, SANAD a ouvert 35 dossiers de prise en charge psychologique. Grâce à la mobilisation de son réseau de professionnels, et en partenariat avec Psychologues du Monde – Tunisie [PDM-T], 305 séances individuelles et 40 séances familiales (au profit de 4 familles) ont été assurées, témoignant d'un besoin croissant de soutien thérapeutique adapté aux traumatismes complexes.

Parallèlement, SANAD essaie de suivre au mieux l'évolution préoccupante d'augmentation du nombre des morts suspectes survenues dans des lieux de privation de liberté, tels qu'en prison ou en garde à vue. Entre juin 2024 et mai 2025, SANAD a pris en charge six dossiers liés à des morts suspectes marqués par l'absence de transparence, l'opacité des procédures et parfois le silence institutionnel. De ce contexte découle une détresse psychologique aiguë chez les familles des victimes. La douleur de perdre un proche dans de telles circonstances est d'autant plus profonde qu'elle est souvent aggravée par l'absence de vérité, le manque d'accès à la justice et le sentiment d'impunité. Le deuil devient alors impossible à entamer. Ces familles, confrontées à une violence institutionnelle indirecte, se trouvent trop souvent livrées à elles-mêmes.

Pour répondre à cette urgence psychosociale, SANAD a mis en place depuis novembre 2024 un groupe de parole spécifique dédié aux familles des victimes de morts suspectes. Il vise à offrir un espace sécurisé et confidentiel, où les proches peuvent partager leur vécu, exprimer leurs émotions et entamer un processus collectif de reconnaissance et de résilience.

Toutefois, le manque en professionnels de santé mentale qualifiés et en experts des traumatismes complexes liés à la torture, en particulier dans les régions de l'intérieur, demeure un obstacle majeur lors de l'accompagnement des bénéficiaires de SANAD.

En décembre 2024, SANAD a organisé une formation à la documentation médicale et psychologique de la torture selon le Protocole d'Istanbul. Ceci a permis de renforcer les compétences d'un certain nombre de professionnels en psychologie et en médecine sur la documentation d'impact psychologique de la torture et le trauma en soi-même. Néanmoins, ces efforts doivent impérativement s'inscrire dans une stratégie globale portée par l'administration tunisienne, avec un investissement structurel et durable dans la santé mentale. De telles mesures doivent pouvoir garantir un accès équitable à une prise en charge psychologique de qualité, et faire de la santé mentale une priorité effective des politiques publiques de justice et de réparation.

### **Histoire d'une réussite : *La famille de Bayrem***

Originaire du Nord de la Tunisie, la famille de Bayrem a été frappée par une tragédie en juin 2024, avec le décès brutal de leur fils âgé de 27 ans, alors en détention. Bayrem, pilier économique du foyer, était le principal soutien de sa famille. Sa disparition soudaine a laissé derrière elle un vide immense, à la fois matériel et affectif.

Le choc a été d'autant plus violent que la famille n'a été informée de sa mort que quatre jours après les faits, non pas par l'administration pénitentiaire, mais à travers des appels de proches leur présentant leurs condoléances. En quête de réponses, la famille a été envoyée d'une prison à une autre, sans information claire ni accompagnement, avant de retrouver le corps de Bayrem à la morgue de l'hôpital Charles Nicolle à Tunis.

Helmi, son frère jumeau, a été particulièrement bouleversé par cette perte. Bayrem n'était pas seulement son frère, mais aussi son confident et son repère. Submergé par la douleur, Helmi s'est isolé, s'enfonçant dans la consommation de drogues et nourrissant un désir de vengeance à l'encontre de ceux qu'il tenait pour responsables.

Face à cette détresse, l'équipe SANAD est intervenue en mettant en place un accompagnement psychologique adapté. Helmi a bénéficié des séances de soutien psychiatrique, lui permettant d'amorcer un processus de reconstruction, de canaliser sa colère et de faire face à son deuil autrement que par la haine. Dans le sillage de cette perte tragique, le père et la petite sœur de Bayrem ont, eux aussi, été pris en charge dans le cadre d'un accompagnement psychologique, mis en place grâce à une coordination entre le programme SANAD et l'hôpital de leur région. À travers plusieurs séances de soutien, ils ont pu commencer à exprimer leur douleur, à nommer leur chagrin et entamer un lent processus de guérison émotionnelle.

De son côté, la mère de Bayrem a rejoint un groupe de parole dédié aux mères endeuillées, soutenu par SANAD. Ces espaces de dialogue lui ont permis de partager sa douleur avec d'autres femmes confrontées à des pertes similaires. Peu à peu, elle a pu exprimer ses émotions, alléger son fardeau et briser l'isolement imposé par le deuil.

L'histoire de la famille de Bayrem témoigne de la violence administrative, du manque de communication en contexte carcéral, mais aussi de la résilience possible lorsqu'un accompagnement humain et psychosocial est mis en place à temps.



## L'histoire d'un défi : *Tayem*

*Tayem* a 39 ans. Il est né et a grandi dans le Sud de la Tunisie. Il rêvait d'une vie paisible avec sa femme, dans sa ville natale, entouré de ses proches. Mais en 2015, tout a basculé. Un matin, sans prévenir, Tayem a été arrêté à cause de son apparence religieuse. On l'accusait d'être affilié à un courant salafiste, sans preuve, sans dossier, sans défense. Trois jours de garde à vue. Ces trois jours ont laissé des cicatrices que ni le temps, ni le silence n'ont pu refermer.

Quand il est sorti, Tayem n'était plus le même homme. Pas seulement à cause de la douleur physique, mais à cause du poids invisible qu'il allait désormais porter : celui du soupçon permanent.

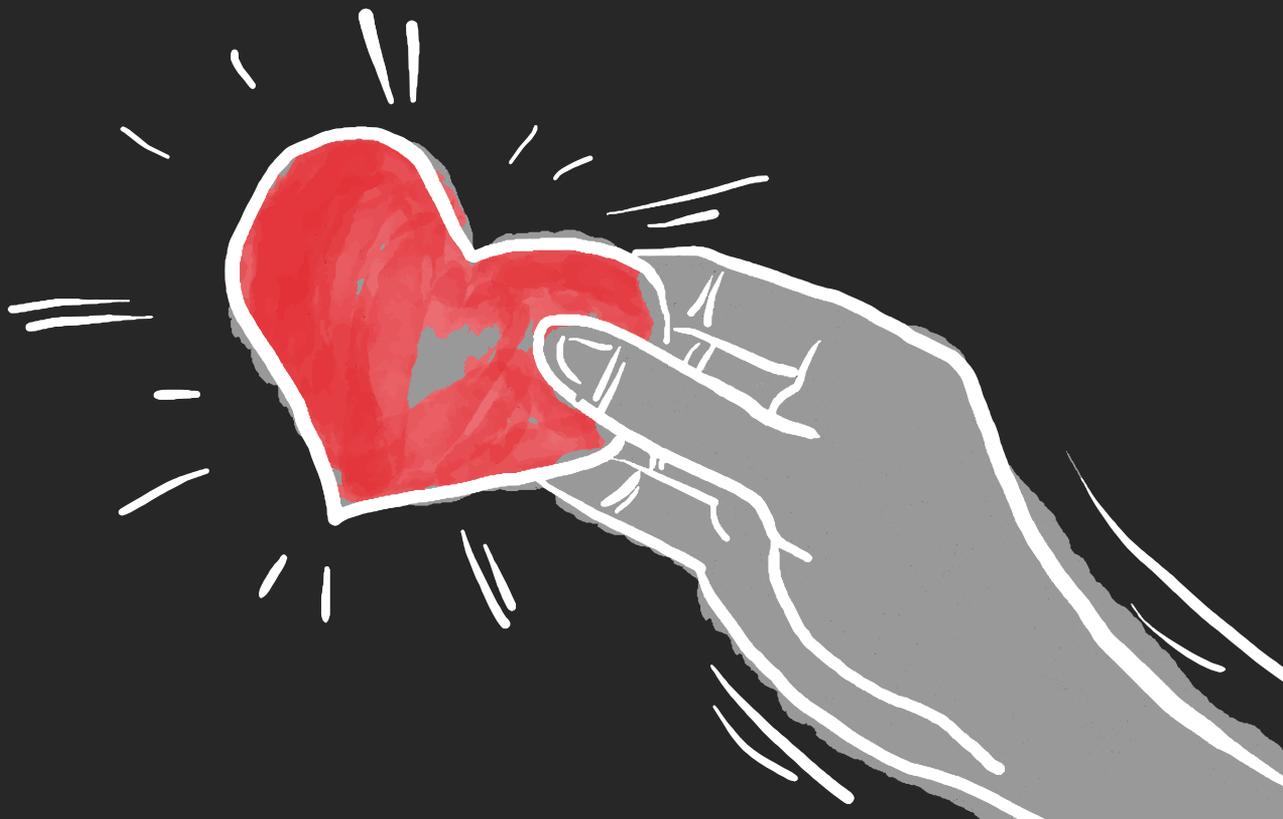
Pendant des années, il a tenté de se reconstruire. Mais en 2024, il découvre, presque par hasard, qu'il est encore fiché. Son nom figure sur la liste S17. Pire encore, il apprend qu'il est de facto assigné à résidence. Chaque déplacement même professionnel est surveillé, contrôlé, parfois même empêché. Son existence est sous contrôle, sans jugement, sans sentence. Juste une suspicion qui ne veut pas mourir. Tayem vit aujourd'hui dans une prison sans murs.



Son épouse, qui partage son quotidien, le voit s'éteindre à petit feu, impuissante. Ensemble, ils ont décidé de chercher de l'aide psychologique pour tenter de panser les blessures de l'âme. Mais dans leur région, aucun psychologue n'est disponible pour les cas comme le leur. Les professionnels manquent, et ceux qui existent n'ont souvent pas l'expertise nécessaire pour traiter les séquelles d'harcèlement sécuritaire.

A cause de son assignation à résidence et de son fichage, Tayem ne peut pas sortir de sa région pour chercher de l'aide psychologique. Il survit plus qu'il ne vit. Ce qu'il réclame aujourd'hui n'est pas la pitié, ni même la justice absolue. Il réclame juste le droit d'être écouté. Le droit de ne plus être défini par une accusation sans fondement.

Son histoire n'est pas unique. Mais elle est un rappel : derrière chaque fiché S17, chaque suspicion, chaque nom oublié dans une base de données, il y a une vie. Une famille, et souvent, une douleur qui ne se dit pas.





## 3. ASSISTANCE MEDICALE

*Le soutien médical aux bénéficiaires de SANAD est un appui vital*

Le système de santé en Tunisie repose sur une répartition géographique relativement bonne des structures publiques de soins de première et deuxième ligne, ainsi que sur un secteur privé de prestation de soins très dynamique.

Cependant, malgré ce réseau dense, des différences de prestation de services entre les secteurs public et privé sont mises en évidence en termes de qualité, d'acceptabilité et de continuité des soins. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les faiblesses structurelles du système de santé, notamment le manque de ressources, la pénurie de personnel médical et les inégalités d'accès aux soins. Cinq ans après, le système hospitalier tunisien est de plus en plus précaire. Les raisons sont multiples et parviennent d'une combinaison des facteurs économiques, politiques et sociaux. C'est particulièrement préoccupant dans les régions de l'intérieur où les infrastructures médicales se dégradent à vue d'œil.

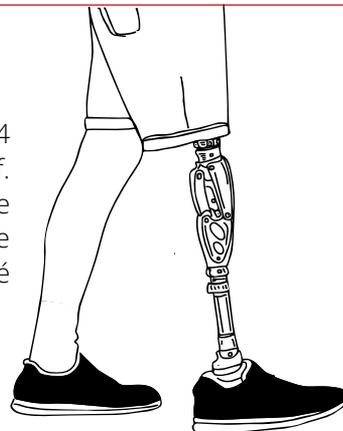
Des populations marginalisées, y compris les victimes de la torture avec des blessures physiques et des séquelles psychologiques font face à des coûts élevés des examens spécialisés, comme les IRM ou les interventions chirurgicales, les examens médicaux approfondis, et constituent une barrière supplémentaire pour les bénéficiaires souvent sans revenus, ou couverture sociale. Les personnes en déplacement se trouvent dans une situation encore plus précaire. Leur accès au système de santé est limité non seulement par les coûts financiers, mais aussi par des barrières administratives, linguistiques et souvent discriminatoires. De ce fait, l'accès aux soins médicaux constitue, pour SANAD, un enjeu critique et vital. Or l'impact de l'assistance médicale, facilité par SANAD, va bien au-delà de la simple guérison physique. Pour de nombreux bénéficiaires, il ne s'agit pas seulement de soigner une blessure ou de soulager une douleur ; c'est avant tout une reconnaissance de leur souffrance, généralement ignorée ou niée. Être pris en charge, écouté, et soigné dans un cadre respectueux et bienveillant constitue pour les bénéficiaires de SANAD une forme de validation de leur vécu, et marque souvent la première étape vers un processus de reconstruction plus global. Dans cette perspective, la collaboration avec des partenaires est essentielle et permet de faciliter aux personnes en déplacement l'accès à des services de santé, d'assurer leur accompagnement médical, et de leur garantir, autant que possible, un accès digne et équitable aux soins nécessaires.

Entre juin 2024 et mai 2025, SANAD a facilité pour 28 bénéficiaires l'accès à des consultations, des examens médicaux, des traitements de longue durée pour des survivants présentant des séquelles diverses : maladies chroniques liées ou intensifiées par l'incident vécu, troubles neurologiques, etc., permettant ainsi une prise en charge gratuite ou à coût réduit.

## Histoire d'une réussite : *Bayrem et Youssef*

Lorsque Bayrem est décédé en prison à seulement 24 ans, il laissait derrière lui bien plus qu'un vide affectif. Il travaillait pour subvenir aux besoins de sa famille ainsi que d'économiser de l'argent pour racheter une nouvelle prothèse à son père Youssef 56 ans, amputé d'une jambe.

Youssef vit aujourd'hui avec un handicap moteur, sans emploi stable et avec l'obligation d'assurer les charges du foyer. Il est atteint de diabète et sa santé mentale s'est sérieusement détériorée depuis la perte de son fils.



Sa prothèse, usée, percée et douloureuse, ne remplissait plus son rôle. Maintenu par du scotch, chaque pas devenait une souffrance physique, mais aussi un rappel silencieux de sa condition. Il ne demandait pas de miracle, simplement de pouvoir se tenir debout à nouveau.

C'est dans ce contexte que SANAD est intervenu avec un accompagnement individualisé. L'équipe a aidé Youssef à constituer un dossier administratif complet auprès de la CNAM et à prendre contact avec le directeur du centre d'appareillage orthopédique. Sensibilisé par l'histoire de Bayrem, ce dernier a accepté de faire un geste de solidarité symbolique, réduisant le coût de la prothèse.

Trois mois après le début de la procédure, Youssef a reçu sa nouvelle prothèse de jambe. Grâce à l'appui de SANAD, complétée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), le père de Bayrem a pu recevoir un appareillage neuf, adapté et confortable. Cet appui va au-delà d'une aide médicale classique : c'était une étape cruciale vers la guérison et la reconstruction de la famille, même si elle reste marquée à jamais par la perte de leur fils. Cet accompagnement incarne l'esprit de SANAD : rendre possible, même dans la douleur, un chemin de résilience.

## Histoire d'un défi : *Joséphine*

Joséphine, jeune femme de 26 ans, une personne migrante, a vu sa vie basculer brutalement lors d'une traversée maritime vers l'Europe. Alors que son embarcation quittait les côtes, elle a été interceptée par les forces sécuritaires maritimes tunisienne. L'opération, menée de manière agressive, a consisté à créer volontairement de fortes vagues autour du bateau des passagers dans le but de les faire chuter. L'embarcation a chaviré. Joséphine, prise au piège sous le bateau, a été gravement blessée : l'hélice du moteur lui a sectionné la jambe droite.

Transportée à l'hôpital, elle a subi une amputation d'urgence et a été hospitalisée pendant deux mois. Une fois sa convalescence terminée, Joséphine a dû quitter les lieux. Sans ressources ni accompagnement institutionnel, Joséphine a pu compter sur la solidarité de ses amies qui ont organisé une collecte pour lui permettre de financer une ambulance et rejoindre sa zone de résidence. Aujourd'hui, Joséphine se déplace en chaise roulante et nécessite toujours un suivi médical régulier.

Joséphine fait face à un obstacle invisible : l'impossibilité de circuler librement sur le territoire pour accéder aux soins. En septembre 2024, elle a pu compter sur l'aide d'un membre de sa communauté pour l'accompagner, en transport public, sur un trajet de trois heures jusqu'à l'hôpital disposant du service adapté à son traitement. Malheureusement, à un poste de contrôle routier, les forces de l'ordre les ont interceptés et contraints de continuer leur chemin, l'empêchant ainsi d'accéder au suivi médical pourtant nécessaire.

Joséphine vit aujourd'hui avec une douleur physique constante et une profonde détresse psychologique. Elle rêve de recevoir une prothèse, de pouvoir remarcher, de retrouver un semblant de vie normale. Cet espoir reste suspendu : la reconnaissance de son droit fondamental d'accéder aux soins est intimement liée à son statut migratoire.





# 4. INSERTION

# SOCIOPROFESSIONNELLE

*Réparer là où l'État se retire*

L'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du programme SANAD, notamment des personnes fichées « S », constitue un enjeu complexe et multidimensionnel dans le contexte tunisien actuel. Ces personnes, soumises à des mesures de surveillance administrative souvent arbitraires et intrusives, voient leur liberté de mouvement entravée et leur vie quotidienne profondément impactée. L'hostilité policière qu'elles subissent s'étend parfois jusqu'au harcèlement sur leur lieu de travail ou auprès de leur entourage, fragilise leur employabilité et compromet durablement leur capacité à retrouver une autonomie.

Cette stigmatisation associée à une précarité structurelle, renforcée par des obstacles majeurs d'accès aux institutions de financement public, freinent leur inclusion et autonomie économiques. Les bénéficiaires de SANAD font face aux réalités suivantes :

1. L'exigence de garants solides, difficile à satisfaire pour des personnes en situation de précarité ou sans réseau de soutien ;
2. L'absence de qualifications professionnelles formelles, qui limite leur crédibilité auprès des institutions financières malgré des compétences réelles souvent acquises de manière informelle ;
3. L'État ne dispose d'aucun programme spécifiquement dédié à la prise en charge socioéconomique des personnes fichées, notamment celles visées par des mesures de contrôle sécuritaire ; et enfin,
4. Une bureaucratie administrative lourde et lente, qui décourage les démarches et retarde l'accès effectif au financement.

Les contraintes sont systémiques et contribuent à exclure une partie significative des bénéficiaires de SANAD des dispositifs de soutien à l'auto-emploi et les maintiennent dans une position de grande vulnérabilité.

Ces difficultés sont encore plus marquées pour les familles ayant perdu un proche — souvent un jeune homme — dans des circonstances suspectes impliquant les agents de l'Etat (souvent dans des lieux de privation de liberté ou lors des activités de maintien de l'ordre). Dans de nombreux cas, la victime était le principal, voir le seul, soutien économique de la famille. Sa disparition brutale laisse les proches dans une situation de grande vulnérabilité, combinant la perte de revenus, le traumatisme psychologique, et l'entrée dans un long processus judiciaire souvent opaque, lent et perçu comme inaccessible. Ces familles se retrouvent ainsi non seulement endeuillées, mais également marginalisées confrontées à un système qui leur offre peu de recours et peu d'écoute, tout en les exposant parfois à des formes supplémentaires de stigmatisation.

Ce contexte est aggravé par le retrait progressif de l'État social et la fermeture croissante des institutions publiques à la collaboration avec les acteurs de la société civile, dans un climat politique marqué par la peur, la méfiance et le repli. Les dispositifs publics d'accompagnement — qu'il s'agisse de services sociaux, d'assistance psychologique, d'insertion professionnelle ou d'accès à la justice — sont soit inaccessibles, soit défaillants ce qui renforcent le sentiment d'abandon chez les familles.

L'intervention de SANAD s'inscrit dans la complémentarité des dispositifs étatiques existants, en apportant un appui individualisé aux personnes ayant besoin d'aide à accéder leurs droits et les services adéquates. SANAD se distingue par son approche ciblée et concrète pour chaque bénéficiaire en tenant compte de leur réalité socio-économique. Entre juin 2024 et mai 2025, les coordinatrices sociales de l'équipe SANAD ont fourni un accompagnement personnalisé et soutenu à 11 bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre de micro-projets générateurs de revenus. Ces initiatives, adaptées aux compétences et aspirations des personnes accompagnées, leur permettent aujourd'hui de subvenir aux besoins essentiels de leurs familles et d'améliorer leur autonomie financière.

Par ailleurs, cinq bénéficiaires ont pu accéder à une formation professionnelle en pâtisserie et coiffure, leur ouvrant ainsi de nouvelles perspectives d'insertion durable sur le marché du travail. Ces actions témoignent de l'impact concret du programme SANAD sur le renforcement des capacités des personnes vulnérables et leur inclusion socio-économique.

## Histoire d'une réussite : *La famille de Yazan*

Yazan avait 23 ans. Il vivait dans le nord de la Tunisie avec ses parents, son frère aîné et ses deux frères jumeaux. Il était, à lui seul, la principale source de revenus pour toute la famille, déjà lourdement éprouvée par la précarité et la maladie.

En 2023, tout s'effondre. Lors d'une descente policière dans leur quartier, il est tragiquement tué par un tir de balle. Sa mort laisse un vide béant : celui d'un pilier familial.

Le père, âgé de 57 ans, ouvrier, s'endette lourdement pour couvrir les frais de justice dans l'espoir d'obtenir vérité et justice pour son fils. La mère, elle, lutte chaque jour contre une maladie incurable et plusieurs maladies chroniques, sans accès régulier aux traitements nécessaires. Les deux frères jumeaux, âgés de 21 ans, vivent avec un handicap mental depuis leur naissance, dépendants du soutien familial. Le frère aîné, marié et lui-même atteint d'une maladie incurable, ne peut subvenir aux besoins de tous avec son modeste salaire.

SANAD s'est mobilisé pour apporter une réponse concrète à la détresse de la famille. Ensemble avec la famille, SANAD a mis en place un plan d'intégration socioprofessionnelle, centré sur la création d'un microprojet : une petite épicerie traditionnelle, portée par le père avec l'aide du reste de la famille. Grâce à cette initiative, le père peut non seulement envisager de rembourser ses dettes, mais surtout offrir à sa famille une autonomie financière durable.



Toute la famille s'implique : le frère aîné participe à la gestion, les jumeaux contribuent à leur manière, et même la mère, malgré sa maladie, retrouve un rôle actif au sein du foyer. Ce projet incarne une bouée de sauvetage pour une famille privée d'autres formes de soutien, d'autant plus que leur demande d'aide sociale — pour obtenir une allocation et un carnet de soins gratuits indispensables au traitement de la mère — a été refusée par la direction régionale des affaires sociales (DRAS). Face à ce refus institutionnel, SANAD a pris le relais en apportant un soutien médical direct à la mère de Yazan. Consciente de la gravité de son état, l'équipe l'a aidée à poursuivre ses traitements en prenant en charge les frais d'examen d'imagerie, analyses médicales, médicaments, ainsi que les transports nécessaires pour rejoindre les médecins spécialistes.

## Histoire d'un défi : *Ghada et May*

Ghada et May sont deux femmes déterminées, animées par un rêve simple : créer leur propre salon de coiffure, gagner dignement leur vie et tourner la page d'un passé marqué par l'injustice. Ghada et May sont toutes les deux impactées par la violence policière : May, directement ciblée par un fichage arbitraire qui continue de peser sur son quotidien ; Ghada, quant à elle, porte les conséquences du harcèlement subi par son fils, victime d'une agression policière.

Malgré ces stigmas, elles ont choisi de se reconstruire et d'entreprendre. Ghada, dans la région du Grand Tunis, et May, dans le sud du pays. Avec l'appui de SANAD Ghada a entrepris les démarches nécessaires pour obtenir un prêt auprès de la Banque Tunisienne de Solidarité [BTS]. De son côté, May, qui venait de terminer une formation professionnelle en coiffure financée par SANAD, préparait les formalités pour lancer son activité, notamment l'obtention de la patente, indispensable pour exercer légalement.

Pourtant, leur parcours a rapidement été freiné par les lourdeurs de l'administration tunisienne. Pour finaliser leurs dossiers, il leur fallait obtenir une attestation de compétence professionnelle. L'absence prolongée de l'examineur chargé de les évaluer a bloqué la procédure pendant des mois. Sans cette attestation, Ghada ne pouvait pas accéder au prêt et May ne pouvait pas enregistrer son activité. Les deux femmes se sont retrouvées dans une impasse, privées de la possibilité de concrétiser leur projet à cause d'un système défaillant.

C'est dans ce contexte d'abandon institutionnel que SANAD est intervenu. Le programme a pris le relais là où les portes étaient fermées. En finançant directement leurs microprojets, SANAD a permis à Ghada et May de ne pas renoncer à leur rêve. Grâce à ce soutien, les deux femmes ont pu ouvrir leur salon de coiffure, chacune dans sa région et démarrer une nouvelle vie professionnelle en toute autonomie. En attendant de régulariser sa situation administrative, May travaille dans le salon avec sa mère, qui possède déjà une patente. Ensemble, elles assurent leur indépendance.

Leur parcours illustre un enjeu fondamental : l'accès équitable à l'emploi et à l'entrepreneuriat.





# 5. ACTIVITÉS CULTURELLES DE SANAD

*L'art au service de la résilience*



Dans le cadre du programme d'accompagnement pluridisciplinaire, SANAD a développé au fil des années un programme d'activités culturelles destiné aux bénéficiaires, en particulier les enfants et les femmes victimes directes et indirectes. Ces initiatives, loin d'être de simples moments récréatifs, s'inscrivent dans une approche thérapeutique, où l'art devient un vecteur de libération de la parole et de lien social.

Entre juin 2024 et mai 2025, SANAD a organisé pour 13 enfants, des ateliers réguliers de peinture, de musique, de karaoké et de cinéma. Ces activités leur ont offert un espace sécurisé pour s'exprimer librement. Les discussions qui émergent à la suite des projections ou des ateliers de création donnent souvent lieu à des échanges profonds, adaptés à leur âge, sur des sujets tels que l'identité, la justice, la paix ou encore les liens familiaux. Un des moments forts de la fin d'année 2024, a été la compétition de peinture entre bénéficiaires, qui a réuni 11 enfants autour d'un défi créatif valorisant l'imagination et le talent de chacun. Cette rencontre, clôturée par une réception conviviale et la remise de prix à tous les participants, a permis de renforcer l'estime de soi des enfants et de valoriser leurs efforts artistiques.

En parallèle, des activités culturelles similaires ont été mises en place pour les femmes. 11 femmes y participent régulièrement. Ces moments de partage, centrés autour de la peinture, du chant ou de la création artistique, ont permis de créer un groupe solidaire, où chacune trouve écoute, réconfort et compréhension. Ces ateliers ont progressivement permis de tisser des liens d'amitié entre les bénéficiaires et de poser les bases d'un soutien émotionnel mutuel, indispensable au processus de réinsertion.

SANA a également initié plusieurs séances communes entre enfants et leurs mères. Ces moments ont renforcé le dialogue familial dans un cadre bienveillant et créatif où les mamans ont pu transmettre des messages à leurs enfants d'une manière douce et symbolique, tandis que les enfants ont pu, à leur tour, s'exprimer sur leurs ressentis et leurs besoins.

À travers ces activités culturelles, SANAD réaffirme sa conviction que l'art est un outil essentiel de résilience, capable de redonner une voix à ceux et celles qui ont été réduits au silence.

## Histoire d'une réussite : *Seline*

Seline, 13 ans. Depuis que sa maman est en détention, c'est son grand-père qui s'occupe d'elle. Leur quotidien n'est pas facile. Avec sa modeste pension, il peine à couvrir les besoins de base, alors inscrire Seline dans un club privé ou assurer les frais de transport pour une activité extrascolaire est tout simplement hors de portée.

Quand elle est arrivée à l'atelier de peinture organisé par SANAD, Seline était très réservée. Elle regardait les autres enfants, mais elle ne touchait ni au pinceau ni à la toile. Sans la forcer, petit à petit et au fil des séances, elle a fini par tremper le pinceau dans la peinture et commencer à tracer quelques formes. Au début, elle ne disait rien. Puis, au fur et à mesure, elle se mettait à mélanger les couleurs, à prendre plus d'assurance dans ses gestes.

Ce qui est beau, c'est que c'est à travers la peinture qu'elle a commencé à s'exprimer. Elle ne parlait toujours pas beaucoup, mais tout passait par sa toile. Son regard a changé en découvrant ce qu'elle avait peint, elle a dit : « Je ne croyais pas que c'était moi qui avais fait ça... Je ne savais pas que j'étais capable de dessiner comme ça ». L'activité lui avait fait du bien. Son grand-père, très ému, a confié : « Depuis que sa mère est en prison, je ne l'ai pas vue aussi épanouie. Et moi... je n'aurais jamais pu lui offrir ça ».

Les activités culturelles sont importantes pour des enfants comme Seline. Elles ne sont pas seulement des moments de loisir, mais constituent un complément nécessaire au suivi psychologique, en offrant une forme d'expression alternative à la parole.





## 6. ASSISTANCE JURIDIQUE

***SANAD Elhaq : un accompagnement  
juridique de proximité,  
un contentieux d'excellence***

Cette année encore, SANAD Elhaq, le groupe d'action judiciaire de SANAD, a navigué en eaux troubles, balloté par un contexte politique inquiétant marqué par de multiples initiatives liberticides.

Allant de succès en échecs, de désillusions en espoir, l'équipe et les avocats de SANAD Elhaq ont fait front commun pour affronter les défis et faire preuve de résilience et de diligence afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires dans l'accès à leurs droits. SANAD Elhaq se fait fort de fournir à ses bénéficiaires une assistance juridique globale. Elle réside tout d'abord dans un accompagnement de proximité, simple et souvent efficace, pour prévenir les violations, rassurer et protéger les bénéficiaires. Nous adressons ainsi régulièrement des courriers aux ministères de l'Intérieur et de la justice pour obtenir des éclaircissements sur la situation de bénéficiaires victimes de restrictions arbitraires de liberté ou en détention. Nous nous coordonnons avec nos partenaires de l'Instance nationale de prévention de la torture [INPT] et de la Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme [LTDH] pour visiter des détenus et nous assurer notamment de leur accès aux soins. Des avocats de SANAD Elhaq accompagnent aussi les bénéficiaires lors de convocations policières lorsque la légalité de la convocation est sujette à caution ou quand il est à craindre qu'elle donne lieu à des intimidations.

La situation de plusieurs bénéficiaires s'est ainsi améliorée, à l'exemple de May, placée sous contrôle administratif en vertu d'une décision judiciaire, rendue en 2023 et qui l'obligeait à se présenter quotidiennement au poste de police pour y signer un registre. Selon le jugement, cette mesure devait prendre fin en août 2024, soit un an après le début de la mise en œuvre du contrôle administratif. Cependant, malgré l'expiration de la période de contrôle, les autorités locales continuaient d'exiger que May se présente au poste de police, sans fournir de justification légale à cette obligation. SANAD Elhaq a adressé un courrier au ministère de l'Intérieur mi-août. Un mois plus tard, May a été convoquée au poste de police et informée qu'elle ne serait plus soumise au contrôle administratif. Outre l'accompagnement de proximité, l'assistance juridique de SANAD Elhaq, réside aussi dans le contentieux, pénal et administratif. C'est le cœur de l'activité des avocats, la forme d'assistance la plus longue, la plus technique et la plus symbolique dans la lutte contre l'impunité. C'est aussi celle qui rencontre le plus de défis et suscite le plus de désillusions, tant chez SANAD Elhaq que chez ses bénéficiaires. Le bilan de l'activité contentieuse de SANAD Elhaq est un baromètre de la situation de l'État de droit en Tunisie. Et cette année encore, ce bilan est plus que mitigé...

## Des procès, mais peu de justice...

Au cours de l'année écoulée, SANAD Elhaq a assuré le suivi de onze procès concernant des actes de torture, mauvais traitements ou homicide commis par des forces de sécurité. Certains ont donné lieu à des décisions, tandis que d'autres sont toujours en cours. Parmi les décisions rendues quelques-unes sont relativement positives, sans jamais être totalement satisfaisantes. C'est le cas par exemple de la décision rendue par un tribunal de première instance dans l'affaire de Amine, agressé en 2022 par un voisin agent de police, à la suite d'une dispute de voisinage. Moins de deux ans plus tard, l'agent agresseur a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis et à indemniser la victime à hauteur de près de 7000 TND pour les préjudices moral et physique. Si la peine d'emprisonnement aurait gagné à être plus sévère et l'indemnisation plus élevée, le jugement doit tout de même être salué, vu la difficulté d'obtenir gain de cause dans ce type d'affaires.

Une autre affaire a connu une issue moins satisfaisante du point de vue de la lutte contre l'impunité, mais assez convenable pour le bénéficiaire. C'est le cas du procès de l'agresseur de Mourad, assisté par SANAD depuis cinq ans. En janvier 2024, l'agent de police qui l'avait agressé à la suite d'un désaccord d'ordre privé avait été condamné par contumace à un an d'emprisonnement et 5000 TND d'indemnisation pour violence. Sept mois plus tard, l'accusé a fait opposition de sa condamnation et un nouveau procès en première instance s'est ouvert. L'équipe de SANAD Elhaq a fourni un important travail pour documenter plus en détails les préjudices subis par le bénéficiaire. Peu avant l'audience de plaidoirie, le bénéficiaire a décidé de retirer sa demande de réparation, car il a négocié une indemnisation avec l'accusé. La conciliation entre la victime et l'agent a joué en faveur de ce dernier. En effet, le 31 décembre 2024, le tribunal de première instance a réduit sa peine à six mois d'emprisonnement avec sursis. Cependant, l'accusé a été incité à proposer à la victime une indemnisation acceptable en raison l'important travail de documentation et d'argumentation juridique effectué par l'avocat de SANAD Elhaq et qui lui a fait craindre une condamnation à une peine d'emprisonnement ferme.

D'autres procès se sont soldés par des décisions très négatives, symptomatiques d'une persistance majeure de l'impunité et de défaillances profondes de l'État de droit.

SANAD accompagne Dhafer dans sa quête de justice depuis plus de huit ans. En 2016, ce bénéficiaire, alors âgé de 31 ans, a été arrêté et conduit au poste de police, au motif qu'il était recherché pour une ancienne infraction. Au poste de police, il allègue avoir été assis sur une chaise, menotté les mains derrière le dos et avoir reçu un coup à l'arrière de la tête. Il a perdu connaissance et a dû être hospitalisé en urgence. Finalement, il est resté 16 jours dans le coma et plusieurs mois à l'hôpital. Il a eu un arrêt de travail de 180 jours.

Une expertise médico-légale a déterminé par la suite un taux d'incapacité de 60%. En octobre 2023, après six ans d'enquête, le juge d'instruction a qualifié l'agression infligée à Dhafer de torture et renvoyé l'affaire pour jugement devant une chambre criminelle. Il s'agissait-là d'une formidable victoire pour SANAD. Malheureusement, après deux audiences marquées par l'absence de l'accusé, le tribunal avait acquitté ce dernier. Une décision d'autant plus étonnante qu'en général, les accusés qui fuient leur procès écopent d'une condamnation assez lourde qui peut ensuite être réduite après avoir fait opposition. SANAD Elhaq a fait appel du jugement mais la Cour d'appel a confirmé la décision de première instance. L'avocat s'est pourvu en cassation mais aucune audience n'a encore été fixée, près d'un an après.

Toute aussi décevante est la tournure prise par le procès des agents qui ont violemment agressés les membres d'une famille par arme à feu, gaz lacrymogène, coups de pieds, de poings et de bâtons lors d'une descente de police à leur domicile en 2018. En 2021, deux frères de la famille ont été condamnés respectivement à deux ans d'emprisonnement pour voie de fait sur fonctionnaire public et jet de pierre. L'enquête concernant l'agression des membres de la famille par les forces de sécurité a duré plus longtemps. En septembre 2021, le juge d'instruction a qualifié l'agression de simple délit de violence. Le procès des policiers s'est ouvert devant une chambre correctionnelle en 2022. Un an et demi plus tard, la chambre a décidé de se déclarer incompétente et de renvoyer l'affaire au procureur, en raison de la gravité des faits telle qu'établie par les expertises médico-légales effectuées sur les membres de la famille. Elle estimait que les faits revêtaient la qualification de crime et non de délit.

Cette décision de la chambre correctionnelle était très positive, dans la mesure où il est rare de voir un tribunal demander que des faits imputés à des agents des forces de sécurité soient qualifiés plus sévèrement. Un nouveau juge d'instruction a été désigné. Mais malgré toutes les preuves réunies lors de la première enquête, ce juge a décidé de clore très rapidement le dossier avec une décision de non-lieu. L'avocat de SANAD Elhaq a fait appel de cette décision.

## **Le suivi des enquêtes : une étape cruciale de la lutte contre l'impunité**

Le suivi des procès n'est qu'une partie de l'activité contentieuse pénale de SANAD Elhaq. Cela ne concerne que les rares cas où l'enquête se termine par la mise en accusation des agents publics auteurs des agressions. Peu d'affaires atteignent ce stade et l'essentiel du travail pénal de SANAD Elhaq consiste à déposer des plaintes pour torture ou mauvais traitements et à pousser l'avancée des enquêtes, souvent pendant des années.

Certaines enquêtes sont abandonnées de facto, sans qu'aucune décision officielle ne soit prise au point que parfois, les bénéficiaires se démotivent et se désistent. D'autres enquêtes stagnent en raison du trop grand nombre de dossiers confiés aux juges d'instruction qui accordent la priorité aux dossiers dans lesquels des accusés sont en détention. Le placement en détention préventive d'agents sécuritaires est plus que rare dans les affaires de torture et mauvais traitements, si bien que ces dossiers ne sont pas traités en priorité et peuvent demeurer des années sans connaître d'avancée.

D'autres enquêtes encore sont bouclées dans des délais presque raisonnables, mais s'avèrent en réalité bâclées. Les avocats de SANAD Elhaq relancent continuellement les magistrats et les invitent à faire preuve de diligence dans la collecte des témoignages et des éléments de preuve.

## **SANAD Elhaq, mobilisée dans la défense de ses bénéficiaires**

L'essentiel du contentieux pénal mené par SANAD Elhaq consiste à accompagner les victimes de torture et de mauvais traitements dans leur quête de justice. Dans certains cas exceptionnels, SANAD Elhaq assiste aussi des bénéficiaires dans les procès dans lesquels ils ont accusés. C'est le cas notamment lorsque la problématique de la torture apparaît comme un élément crucial de la stratégie de défense. C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, nous avons assisté deux bénéficiaires poursuivis pour homosexualité sur le fondement de l'article 230 du code pénal, l'un ayant subi un test anal et l'autre ayant été torturé au poste de police.

Le travail de recherche juridique mené par SANAD Elhaq dans le cadre de ces affaires a mené à la publication d'une ***note juridique sur l'article 230 du code pénal et le test anal à l'aune du droit international***. Elle a vocation à appuyer les avocats amenés à défendre des personnes poursuivies en raison de leur homosexualité présumée.

SANAD Elhaq assiste aussi régulièrement ses bénéficiaires dans le cas de poursuites pour violation d'une assignation à résidence arbitraire. Depuis plusieurs années, SANAD prend en charge de nombreux bénéficiaires, hommes et femmes, victimes de harcèlement policier en raison de leur dangerosité présumée pour l'ordre public. Ces personnes sont généralement fichées et certaines sont même assignées à résidence. Cette restriction de liberté est arbitraire car elle est dénuée de fondement légal. Elle se fonde sur le décret présidentiel sur l'état d'urgence de 1978, un texte bien trop vague pour encadrer des restrictions de liberté et qui n'a théoriquement plus d'autorité légale depuis la fin de l'état d'exception prononcé peu après son adoption. En outre, les personnes assignées à résidence ne sont jamais informées officiellement de leur assignation et n'en savent ni la raison ni la durée. Les préjudices psychologiques, matériels et moraux engendrés par cette

restriction drastique de liberté sont graves. Les victimes perdent leur travail, subissent de nombreux contrôles et arrestations, sont marginalisées dans leur quartier et parfois dans leur famille. Elles ne peuvent pas accompagner leurs parents chez le médecin, leurs enfants dans leurs activités extra-scolaires ni les emmener en vacances, sous peine d'être arrêtées et condamnées à une peine d'emprisonnement ferme si elles sortent du périmètre d'assignation.

Entre juin 2024 et mai 2025, SANAD Elhaq a mandaté en urgence des avocats pour assister plusieurs bénéficiaires arrêtés pour violation de l'assignation. Les avocats gagnent les procès, grâce à une argumentation juridique déjà établie de longue date par SANAD Elhaq. Mais cela n'empêche pas le ministère de l'Intérieur de continuer à faire poursuivre des personnes sur ce fondement.



## La responsabilité de l'État tunisien : un contentieux long mais prometteur

La torture et les mauvais traitements sont commis par des agents publics, dont nous nous employons à établir la responsabilité à travers le contentieux pénal. Mais ces violations sont avant tout la responsabilité de l'État qui ne prend pas les mesures qui s'imposent pour prévenir la commission d'abus par ses agents, ni pour les sanctionner. C'est pourquoi au cours de l'année écoulée, SANAD Elhaq a ainsi déposé **douze recours** devant le tribunal administratif.

Parmi eux, **trois recours pour excès de pouvoir** visant à lever le fichage de trois bénéficiaires et à faire cesser les restrictions arbitraires de liberté qu'ils subissent en raison de ce fichage.

Un de ces recours concerne Fethi, un jeune bénéficiaire de 29 ans qui s'est installé en Libye il y a plus de 10 ans, pour y monter un projet. Lors d'un retour en Tunisie en 2023, pour rendre visite à sa famille et renouveler son passeport, il a été arrêté au poste frontalier sur des soupçons de terrorisme et transféré à Tunis pour être interrogé. Il a finalement été libéré et a obtenu son passeport plus tard la même année. Cependant, il a appris qu'il est fiché S17 et interdit de quitter le territoire, sans aucune justification. Il a écrit au ministère de l'Intérieur, en vain. Il ne peut pas retourner en Libye et gérer son entreprise. Il risque par conséquent de perdre sa source de revenu et va devoir licencier ses employés. SANAD Elhaq a déposé un recours pour excès de pouvoir pour obtenir la levée de son fichage et a assorti sa requête d'une demande de sursis à exécution dans l'espoir que Fethi puisse rapidement rentrer en Libye pour sauver son entreprise.

Nous avons aussi déposé **deux requêtes de plein contentieux pour des bénéficiaires** fichés qui subissent un harcèlement policier très intense et lourd de conséquences sur leur vie privée et professionnelle et qui engendre des préjudices psychologiques, moraux et matériels graves, tant pour eux que pour leur famille.

Aicha, veuve et mère de trois enfants réside dans le centre du pays. Elle subit un contrôle policier intense depuis que son mari est mort lors d'un affrontement avec les forces de sécurité il y a près de 10 ans. Depuis lors, elle est stigmatisée et régulièrement harcelée par la police. Elle a voulu faire une demande d'aide sociale en septembre 2022 mais l'agent a refusé de l'accepter au motif qu'elle est « l'épouse d'un terroriste ». Ces 18 derniers mois, elle a subi une arrestation sans aucune base légale, une interpellation temporaire sur la voie publique et quatre visites domiciliaires très traumatisantes pour ses enfants et elle. Sa fille de 12 ans a dû arrêter ses études en raison du traumatisme et est suivie par un psychiatre. Depuis près de deux ans, SANAD accompagne Aicha et ses enfants sur le plan

psychologique et social. SANAD Elhaq a mandaté un avocat qui a déposé un référé pour obtenir la suspension du fichage de Aicha, ainsi qu'un recours de plein contentieux pour obtenir son annulation définitive et l'indemnisation de la bénéficiaire pour le préjudice subi.

SANAD Elhaq a en outre saisi le tribunal administratif de **deux autres recours de plein contentieux concernant des cas de morts suspectes**. Depuis sa création, SANAD Elhaq a pris en charge 26 cas de victimes de mort suspecte. Rares sont les enquêtes qui aboutissent à l'établissement de la vérité et encore plus rares sont celles qui atteignent le stade du procès. C'est pourquoi nous avons commencé à nous tourner vers le tribunal administratif, dans l'espoir que ce dernier fasse la vérité sur les causes et circonstances de la mort et établisse la responsabilité de l'administration.

Abdallah a été battu à mort par des agents de la garde nationale à la frontière algérienne en décembre 2018. Début 2022, l'accusé principal avait été condamnée à 15 ans d'emprisonnement pour coups et blessures ayant entraîné la mort et son co-accusé à 10 ans pour complicité. Lors du procès en appel tenu la même année, la peine des accusés a été réduite à six ans et deux ans d'emprisonnement et la demande d'indemnisation de la famille a été rejetée au motif qu'elle aurait dû être adressée au représentant du contentieux de l'État et non aux accusés. C'était la première fois qu'un tribunal pénal rejetait une demande d'indemnisation sur ce fondement douteux dans un procès suivi par SANAD Elhaq. En octobre 2024, SANAD Elhaq a déposé un recours de plein contentieux auprès du tribunal administratif, pour obtenir l'indemnisation de la veuve, du père et des enfants de Abdallah pour les préjudices matériel et moral subis.

Dans un autre cas de mort suspecte, SANAD Elhaq s'est tournée vers la justice administrative en raison des défaillances manifestes qui ont entaché l'enquête menée par la justice pénale. Ibrahim a été arrêté en juin 2018 pour vol et détenu en prison. Lors d'une visite de son père, Sadok, en prison le 18 juillet, Ibrahim s'est plaint de fortes douleurs abdominales. Une demande de visite urgente par son avocate est restée sans suite. Quelques jours plus tard, Sadok est revenu à la prison mais n'a pas pu voir son fils. Il a été convoqué par le directeur de la prison, qui l'a informé qu'Ibrahim avait fait un malaise ayant nécessité un transfert à l'hôpital Charles Nicole. À l'hôpital, la famille a tenté de le voir mais des agents pénitentiaires les ont informés qu'il était déjà mort, sans préciser les causes ni les circonstances de la mort.

Sadok a vu son fils, Ibrahim, à la morgue et a constaté des ecchymoses et des plaies sur le visage de son fils. Pendant les trois ans d'enquête préliminaire, la famille n'a eu aucune information officielle sur la cause de la mort d'Ibrahim. Une instruction judiciaire a finalement été ouverte en mai 2021 mais a été clôturée quelques mois plus tard sans qu'aucun acte d'enquête substantiel n'ait été effectué. En mars 2023, l'affaire a été classée sur la

base du rapport d'autopsie qui a constaté de nombreuses ecchymoses sur le corps du défunt mais a conclu malgré tout à la mort des suites d'un œdème pulmonaire. Aucune enquête n'a été menée concernant les traces de violence qui témoignent sans conteste d'une agression subie en prison. En outre, le juge n'a pas cherché à déterminer si Ibrahim avait bénéficié d'une prise en charge médicale adéquate en prison. Un œdème pulmonaire n'est en effet pas une affection fulgurante et présente des symptômes qui auraient dû être constatés et donner lieu à des soins immédiats.

SANAD Elhaq a saisi le tribunal administratif pour obtenir une juste réparation pour la famille d'Ibrahim, à commencer par la vérité sur sa mort.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs contentieux administratifs initiés les années précédentes sont arrivés à leur terme. SANAD Elhaq a obtenu **13 décisions** dont quatre concernent des demandes de sursis à exécution contre des décisions de fichage et de restrictions arbitraires de liberté. Seule une des décisions obtenues était positive. Le tribunal administratif a ainsi ordonné à l'administration de délivrer un extrait de casier judiciaire à un bénéficiaire. Ce dernier avait déposé la première demande de B3 en 2020, en vain, et se trouvait empêché d'exercer un emploi en raison du refus implicite de l'administration de lui délivrer.

Les trois autres décisions ont, en revanche, été négatives et témoignent de l'approche conservatrice du président du tribunal administratif qui concentre le pouvoir décisionnel en matière de sursis et tend à rendre des décisions très favorables au ministère de l'Intérieur.

C'est le cas de la décision adoptée par le tribunal à la suite de la requête déposée par Thameur, qui souffre de restrictions arbitraires de liberté depuis plus de 10 ans. En 2014, lors d'un contrôle routier et alors qu'il était avec son épouse, des agents l'ont informé qu'il est fiché S17, sans qu'on lui en précise les raisons. L'année suivante, il a été arrêté par la brigade antiterroriste et a passé 15 jours en garde à vue, au cours de laquelle il a été torturé. Il a finalement été libéré par le juge d'instruction et a bénéficié d'un non-lieu. En 2016, Thameur a été convoqué par le district de police, où on lui a notifié qu'il est assigné à résidence dans la petite localité dans laquelle il réside. Il a été contraint de signer un document sans pouvoir le lire ni en obtenir une copie. En raison de ce harcèlement policier, sa femme l'a quitté. Thameur doit se reposer sur son frère pour prendre soin de leurs parents âgés. Surtout, il rencontre des difficultés à maintenir un contact régulier avec son fils âgé de 10 ans, qui réside dans une autre ville avec sa mère. Il doit demander l'autorisation de la police avant chaque visite. A plusieurs reprises, les agents sont venus le voir à l'hôtel pour vérifier qu'il était effectivement avec son fils. Il a en outre reçu des visites de la police à l'institut de formation dans lequel il travaille et à son domicile.

L'avocat de SANAD Elhaq a déposé un recours de plein contentieux et une demande de sursis à exécution de l'assignation à résidence. Cette dernière a malheureusement rapidement été rejetée au motif que rien n'établissait que l'assignation engendre, pour Thameur, un risque de préjudice irréparable.

Les rejets des demandes de sursis par le président du tribunal administratif ont des conséquences dramatiques pour les victimes de restrictions arbitraires de liberté. Celles-ci doivent en effet attendre des années avant d'avoir une décision du tribunal sur le fond de la demande d'annulation des mesures. La décision au fond est le plus souvent positive car les restrictions de liberté imposées aux personnes fichées sont manifestement arbitraires. Mais ces décisions interviennent très tardivement pour empêcher la survenance de préjudices sévères.

Conscient de la gravité des dommages occasionnés par les restrictions arbitraires de liberté, SANAD Elhaq a commencé à saisir le tribunal administratif de demandes d'indemnisation. Cette stratégie contentieuse consistant à mettre en cause la responsabilité de l'État pour sa politique sécuritaire arbitraire continue de porter ses fruits. Le tribunal a rendu quatre nouvelles décisions ordonnant la levée du fichage et l'indemnisation des bénéficiaires jusqu'à 7000 TD dans l'un des cas. Les montants d'indemnisation sont toutefois bien en-deçà des préjudices psychologiques, matériels, professionnels et parfois physiques occasionnés par le harcèlement policier. Plus problématique encore, les décisions ne sont pas mises en œuvre.





# **7. L'ANALYSE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE AU SERVICE DU CONTENTIEUX**

## Une justice en silo

L'activité contentieuse de SANAD Elhaq s'inscrit dans un contexte politique marqué par une érosion préoccupante de l'État de droit. La séparation entre les pouvoirs judiciaire et exécutif pose question. La multiplication des arrestations et poursuites judiciaires menées à l'encontre d'opposants politiques, journalistes, avocats, défenseurs des droits humains et autres voix critiques du régime laisse entrevoir une domination du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire, réduit à la fonction d'instrument au service du régime. Ce rapport de domination se manifeste aussi concrètement dans le travail de SANAD Elhaq. En effet, dans les rares affaires où nous obtenons la mise en accusation et le jugement d'agents publics pour des faits d'agression, dans bien des cas, les accusés n'assistent pas à leur procès et continuent à travailler en tant qu'agents sécuritaires. Lorsqu'ils sont finalement condamnés, il faut attendre qu'ils daignent faire opposition pour qu'ils soient enfin jugés par jugement contradictoire. Mais là encore, même s'ils sont condamnés définitivement, les peines ne sont pas exécutées. La plupart des agents accusés dans les procès suivis par SANAD relèvent du ministère de l'Intérieur ou du ministère de la Justice. Leurs ministères de tutelle savent pertinemment qu'ils font l'objet de poursuites et de condamnation mais n'en tirent pas de conséquence, à l'exception de quelques mutations ponctuelles.

Il en va de même des décisions prises par la justice administrative qui sont le plus souvent totalement ignorées par le ministère de l'Intérieur. C'est particulièrement flagrant dans les cas de fichage et assignation à résidence. Malgré les décisions de sursis ou d'annulation de ces mesures fréquemment prises par le tribunal administratif, la police poursuit son harcèlement et ses restrictions arbitraires de liberté.

Abdel lutte depuis cinq ans pour que le ministère de l'Intérieur respecte la décision du tribunal administratif annulant son assignation à résidence et son fichage S17. Ce Tunisien, père de quatre enfants, vit et travaille à l'étranger depuis 2011. Lors d'un séjour en Tunisie en 2015, il a été informé oralement de son assignation à résidence et de son fichage. Son épouse et ses enfants sont repartis à l'étranger tandis qu'Abdel a commencé une bataille juridique pour obtenir la levée des mesures restrictives. En 2017, il a saisi le tribunal administratif qui a rendu deux mesures annulant l'assignation et le fichage, en 2021. Ces deux décisions ont été confirmées en appel en 2023. Cependant, lorsqu'il a voulu voyager fin 2023, il a été arrêté et poursuivi pour violation de son assignation à résidence, bien qu'il ait eu avec lui la décision du tribunal administratif. Il a bénéficié d'un non-lieu mais ses restrictions de liberté n'ont pas pour autant été levées. A trois reprises en 2024, il a tenté de rejoindre sa famille, sans succès.

## **Le contentieux en matière de compétence de la justice militaire**

Face à l'extension de la compétence de la justice militaire ces dernières années, et alors qu'elle se saisit d'affaires concernant des victimes civiles ou des civils poursuivis en raison de leur liberté d'expression, souvent même sans aucun lien avec le corps militaire, SANAD Elhaq a estimé nécessaire de fournir aux avocats des pistes d'argumentation juridique pour contester la compétence de la juridiction militaire. Nous avons publié une note intitulée *La justice militaire tunisienne à l'aune des standards internationaux en matière de procès équitable*, accompagnée d'une vidéo explicative des dangers de l'extension du champ de compétence de cette juridiction d'exception.

## **Le contentieux sur les conditions de détention**

SANAD compte parmi ses bénéficiaires de nombreuses personnes souffrant de mauvais traitements en prison. En dépit des engagements internationaux de la Tunisie en matière de protection des droits humains, de nombreuses personnes détenues souffrent de conditions inhumaines de privation de liberté, qu'il s'agisse de surpopulation carcérale, de conditions sanitaires déplorables, d'accès insuffisant aux soins de santé, et autres mauvais traitements résultant des conditions de détention indignes. Cette situation soulève des questions cruciales sur les contentieux susceptibles d'être engagés pour garantir le respect des droits des détenus et notamment sur le rôle du juge administratif dans la protection de ces droits.

SANAD Elhaq a publié un ***guide sur le Contentieux administratif relatif aux conditions de détention*** et une ***note sur les standards internationaux applicables aux conditions de détention*** afin d'appuyer la préparation de contentieux administratifs pour contester des mauvaises conditions de détention et demander réparation pour les préjudices qui en résultent.





## **8. PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES**

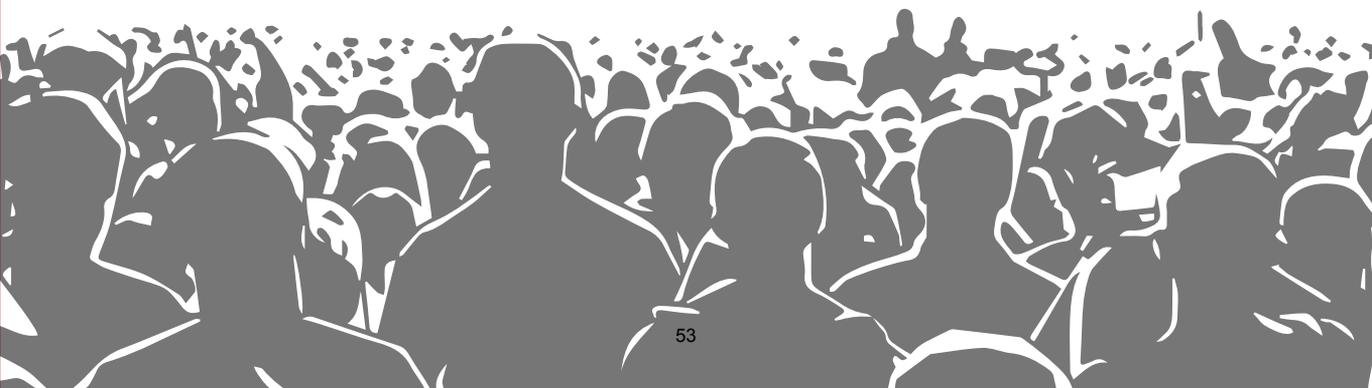
SANAD se comprend en tant qu'accompagnateur des victimes de torture qui n'ont pas les moyens d'accéder à une réhabilitation holistique de leurs propres grés. La majorité des bénéficiaires provient de milieux défavorisés, exposés à un risque élevé d'entrer en conflit avec la loi ou les forces sécuritaires. Souvent, ces personnes n'ont, dès le départ, aucun accès aux services sociaux ni à la Caisse nationale d'assurance maladie.

Les bénéficiaires du programme SANAD incluent des profils particulièrement marginalisés, comme les personnes fichées « S » ou les membres de la communauté LGBTIQ+. Les personnes fichées « S », souvent jeunes et issues de milieux défavorisés, bien que non condamnées, subissent de lourdes restrictions qui les empêchent d'accéder à l'emploi, aux droits sociaux ou encore de circuler librement. Les membres de la communauté LGBTIQ+ quant à eux, font face à une double stigmatisation, institutionnelle et sociale, souvent aggravée par des violences, du rejet familial et de grandes difficultés d'accès aux services de base.

Les personnes en déplacement transitant ou résidant en Tunisie ont tendance à vivre dans l'ombre, craignant les autorités et les contrôles de sécurité. La discrimination, la stigmatisation et la marginalisation s'accompagnent souvent d'une extrême pauvreté et d'une incapacité à accéder à des moyens de subsistance durables, ce qui augmente leur vulnérabilité face aux risques de devenir victimes de réseaux criminels.

Pourtant la situation de ceux qui défendent l'espace civique, l'apport associatif au bien-être de l'ensemble de la société ainsi promouvant les droits humains devient de plus en plus compliqué. Face aux poursuites judiciaires et administratives des défenseurs et de leurs organisations, la stabilité des familles des activistes en question est également mise en péril. La perte de revenus réguliers complique le paiement du loyer, des factures, des soins ou de la scolarité, plongeant les familles dans une précarité rapide. Ce basculement entraîne un stress psychologique chronique et une instabilité sociale profonde. Il s'agit là d'une stratégie de répression indirecte visant à dissuader l'engagement civique en ciblant non seulement les individus, mais aussi leur entourage.

SANAD accompagne ces groupes de personnes avec bienveillance et solidarité dans leurs quêtes de reconstruire leurs vies.





# **9. TENDANCES TORTIONNAIRES**

## 21 cas de torture et mauvais traitements par la police

Entre juin 2024 et mai 2025, SANAD a documenté les cas de 21 personnes agressées par des agents de police dans l'espace public ou au poste de police.

Trois d'entre eux ont été agressés à l'occasion de matchs de football. À chaque fois, les agressions ont été suivies d'une arrestation et de poursuites judiciaires. L'un d'eux, Fahmi, 18 ans, a été violemment giflé au niveau des oreilles pour le forcer à signer un procès-verbal, au point qu'il a eu le tympan perforé. Il a été placé en détention préventive et n'a pas voulu porter plainte par peur des représailles.

Deux autres hommes ont été violentés alors qu'ils consommaient de l'alcool sur la voie publique. Dans l'un des cas, la victime allègue que les policiers s'en sont pris à lui car il les a filmés en train de confisquer les bouteilles d'alcool d'un groupe de jeunes. Un des agents l'aurait électrocuté avec un appareil à chocs électriques puis l'aurait embarqué au poste.

Six autres bénéficiaires ont été agressés au poste de police pendant leur garde à vue, après avoir été arrêtés pour avoir participé à une manifestation ou sur des soupçons de vol ou de consommation ou vente de stupéfiants.

C'est le cas de Eyad, un homme d'une trentaine d'année, originaire du Nord de la Tunisie qui a été violemment agressé par la police lors de son arrestation dans la rue en octobre 2024. Les agents l'ont menotté, puis, roué de coups, insulté et traîné par terre jusqu'au véhicule de police devant plusieurs témoins. Eyad a dû être transféré à l'hôpital où il a été examiné en présence de cinq agents de police et n'a pas pu avoir accès à son dossier médical. Son père s'est rendu à l'hôpital. Il n'a pas pu s'entretenir avec son fils mais ce dernier, en passant, lui a fait comprendre qu'il ressentait de fortes douleurs à la tête, au ventre et aux testicules. Les agents ont voulu l'emmener au poste de police qui a refusé de l'accueillir en raison de son état. Il a été ramené à l'hôpital pour y passer la nuit avant d'être transféré en prison où son état de santé s'est détérioré.

Les femmes ne sont pas épargnées par la violence policière, comme l'illustre le cas de Zaineb, une jeune femme de 23 ans originaire du Nord-Ouest du pays et qui a été arrêtée en février 2025 en raison de sa relation avec un jeune homme arrêté pour trafic de drogue. Au poste, l'agent l'a attachée à une chaise et l'a giflée au niveau du visage et du cou et l'a injuriée. Elle a subi une fouille à nue avant d'être conduite dans un autre lieu pour effectuer un test de dépistage de drogue. A son retour au poste de police, elle a retrouvé ses sous-vêtements sur le bureau de l'enquêteur. Elle a ensuite été conduite au tribunal où le juge a ordonné sa libération. Le soir même, elle s'est rendue à l'hôpital pour se faire soigner et obtenir un certificat médical attestant les violences subies. Cependant, la médecin de garde, informée que les auteurs présumés étaient des agents de police, a refusé de lui délivrer un certificat médical sans réquisition du poste de police.

Dans cinq autres cas, les personnes ont été agressées parce qu'elles revendiquaient leurs droits ou dénonçaient une violation.

Amina s'est rendue au poste de police pour porter plainte contre un homme qui avait tenté de l'agresser sexuellement. Selon elle, l'agent du poste connaissait l'agresseur et a refusé de prendre sa plainte. Face à son insistance, il l'aurait agressée et poursuivie pour outrage.

Ons, 47 ans, a été frappée par des agents car elle faisait un sit in devant une administration pour protester contre son licenciement. Les agents l'ont arrêtée puis libérée le jour-même.

Il est fréquent que le recours à la violence par les policiers trouve sa source dans une dispute d'ordre privée avec un citoyen et apparaisse comme des représailles. Dans sept cas documentés par SANAD, les victimes avaient déjà eu des différends avec les agents agresseurs.

Nadhem travaillait comme videur dans un bar lorsqu'un soir d'octobre 2024, il a croisé un agent de police en civil avec lequel il avait précédemment eu un différend. Ils ont échangé quelques mots puis l'agent a poursuivi son chemin. Peu après, alors que Nadhem allait s'acheter des cigarettes dans une épicerie à proximité du bar, un véhicule de police transportant sept agents en uniforme est arrivé. Les agents sont descendus du véhicule et ont commencé à l'insulter et à le frapper à divers endroits de son corps. Ils l'ont aspergé de gaz lacrymogène et lui ont volé tout l'argent qu'il avait sur lui. Nadhem a perdu connaissance et les agents ont dû l'emmener à l'hôpital avant de le placer en garde à vue. Lorsque sa femme l'a vu au tribunal deux jours plus tard, il présentait des traces de violence sur le visage et le cou et il boîtaït. Nadhem a été condamné à six mois d'emprisonnement pour outrage à fonctionnaire.

Bien souvent, dans les affaires de représailles, la violence policière s'accompagne de la fabrication de fausses accusations, qu'il s'agisse d'outrage ou de consommation de stupéfiants.

Sonia a dénoncé une affaire de corruption dans un gouvernorat du Nord-Ouest de la Tunisie il y a près de 13 ans. Une fonctionnaire a été licenciée pour avoir payé des salaires correspondant à des emplois fictifs et le versement de salaires illicites a donc été interrompu. L'identité de Sonia a été révélée. Une des personnes qui bénéficiait jusqu'à lors de cette corruption a demandé à son frère, un agent de police ayant un poste important au niveau local, d'intervenir. Depuis lors, Sonia et son fils, Sami, subissent un harcèlement intense de la part de la police locale, avec plusieurs perquisitions violentes et des menaces. Sami a été arrêté à plusieurs reprises prétendument sur des soupçons de consommation de drogues. La première fois alors qu'il n'avait que 17 ans. Il a chaque fois été libéré par le juge pour manque de preuve. Mais à la suite de la dernière arrestation en février 2025, il a été agressé par la police et placé en détention préventive.

## 13 cas de torture et mauvais traitements en prison

La torture et les mauvais traitements ne sont pas l'apanage des agents de la police et de la garde nationale. Les agressions se produisent aussi en prison. SANAD a documenté les cas de six bénéficiaires ayant allégué avoir subi des actes de violence en prison.

Adham, un toxicomane, est détenu depuis deux ans en prison pour trafic de drogue. Il n'a pas bénéficié de l'accompagnement médical nécessité par son sevrage si bien qu'il a fait un AVC environ une semaine après son incarcération et a dû être hospitalisé. Il a ensuite été transféré dans une autre prison où les conditions de détention étaient meilleures. En février 2025, il a été renvoyé à la prison initiale. Adham a été agressé par des gardiens peu après son arrivée. Son épouse a voulu rencontrer le directeur de la prison pour protester contre l'agression de son mari et le manque de suivi médical nécessité par son état de santé. Un gardien pénitentiaire l'a agressée physiquement et verbalement pour la dissuader de rencontrer le directeur.

Ramzi, âgé de 28 ans, souffre de troubles mentaux et a des accès de violence. Il y a quelques mois, son père s'est rendu au poste de police pour demander de l'aide dans la prise en charge de son fils. La police l'a finalement arrêté et Ramzi a été placé en détention. Peu après son placement en détention, sa mère a voulu lui rendre visite en prison mais a été informée que son fils avait été placé à l'isolement car il avait fait beaucoup de bruit dans la nuit. La semaine suivante, Ramzi a été transféré au tribunal. Il présentait des traces de torture sur son visage, ses oreilles, sa tête, des ecchymoses sur tout le côté droit de son visage et sur ses bras. Il ne parvenait pas à marcher correctement. Il a été libéré. Hormis les cas d'agression, SANAD a constaté une détérioration continue des conditions de détention en lien avec une surpopulation carcérale grandissante. Le manque d'accès aux soins physiques et psychologique est un problème majeur qui peut avoir des conséquences graves, parfois mortelles.

Fouad, ancien directeur d'une maison de culture et syndicaliste, a été placé en détention en 2023 dans une affaire de représailles initiée contre lui pour le punir d'avoir critiqué le ministre de la Culture. Il souffre d'un problème au pied depuis son enfance, ainsi que de problèmes de dos. L'année suivante, il est tombé dans le coma en prison et a été transféré à l'hôpital. Sa famille n'a été informée que sept jours plus tard. Quelques jours plus tard, Fouad a été ramené en prison. Il a de nouveau perdu connaissance et a dû être retransféré à l'hôpital où il a été amputé du pied.

Le manque d'accès aux soins a mené à une issue fatale dans le cas de Hicham. Ce père de deux enfants, diabétique, purgeait une peine d'emprisonnement au sein de la prison. Il recevait son traitement d'insuline régulièrement. Début juillet 2024, il a été transféré dans une autre prison sans que la famille ne sache pour quoi. Une semaine plus tard, il a été emmené à l'hôpital et renvoyé en prison le jour-même. Le lendemain, l'épouse et la mère de Hichem se sont rendues en prison pour lui rendre visite et ont noté la présence de plusieurs policiers et du procureur. Ce dernier les a informées du décès de Hichem. Un codétenu racontera plus tard à la famille avoir entendu Hichem crier et se plaindre de douleurs aux reins après son retour de l'hôpital, juste avant de décéder. La cause de la mort n'est toujours pas élucidée.

La problématique du manque d'accès au suivi psychologique et psychiatrique est particulièrement importante pour les détenus qui sont maintenus en prison après avoir été jugés irresponsables pénalement. Ils sont ainsi plusieurs dizaines, des hommes en majorité, à être détenus sans base légale, dans l'attente d'être internés d'office dans un établissement psychiatrique. Cette attente, justifiée par le manque de place dans les établissements de soin, peut durer des mois, voire parfois des années. Pendant ce temps, les détenus ne bénéficient généralement pas d'une prise en charge psychologique et psychiatrique adéquates, ni de la surveillance requise. Ils peuvent ainsi constituer un danger pour les autres, mais surtout pour eux-mêmes. Au cours de l'année écoulée, SANAD a documenté trois nouveaux cas de maintien en prison de personnes irresponsables.

Parmi eux, Ali, qui a été arrêté pour des faits de violence en avril 2024 et jugé irresponsable pénalement quatre mois plus tard. Malgré une décision d'internement d'office prise par le juge d'instruction, Ali a été maintenu dans la prison de Jendouba. En novembre, il a raconté à sa mère avoir été agressé. SANAD Elhaq a demandé à la LTDH d'effectuer une visite en prison. Ce dernier présentait alors encore des signes manifestes de l'agression. Il a allégué avoir été menotté dans le dos, traîné jusqu'à la zone des douches, jeté à terre, piétiné au niveau du visage avec des bottes militaires, et frappé à coups de pied sur le côté droit et les fesses. Il a précisé qu'aucun soin médical ne lui avait été prodigué et qu'il n'avait pas été examiné par le médecin de la prison. Selon lui, cette agression visait à le punir pour avoir protesté contre les conditions de détention. La mère de Ali a porté plainte, une enquête a été ouverte et Ali a été transféré dans une autre prison.

## **6 cas de morts suspectes**

Entre juin 2024 et mai 2025, SANAD a documenté six cas de morts suspectes. Outre le cas de Hichem évoqué ci-dessus, deux autres concernent des jeunes hommes morts en prison vraisemblablement après avoir été agressés, parmi lesquels Bayrem, 27 ans, qui est mort en juin 2024 dans des circonstances non encore élucidées. Il purgeait une peine de huit ans d'emprisonnement dans une affaire de mœurs. Il est passé par plusieurs prisons au cours de sa détention et se trouvait dernièrement à la prison. Bayrem a rapporté à ses proches avoir été agressé à plusieurs reprises par des gardiens. Lors d'une visite peu

de temps avant sa mort, sa famille a remarqué des traces de violence sur son visage. La famille a essayé à plusieurs reprises de contacter le directeur, en vain.

En juin 2024, le père de Bayrem a voulu envoyer un mandat à son fils en prison, mais la transaction a été refusée. Il a essayé de contacter la prison pour obtenir une explication, mais n'a reçu aucune réponse. Les jours suivants, il a réessayé de contacter la prison, en vain. Quatre jours après, plusieurs de ses connaissances l'ont contacté pour lui présenter leurs condoléances pour la mort de son fils. Choqué, il a contacté la direction de la prison, où on lui a dit qu'il n'y avait aucun détenu de ce nom au sein de la prison. Le frère de Bayrem a alors contacté une connaissance à la prison qui lui a annoncé que son frère était décédé.

SANAD a documenté deux autres cas de mort suspecte. Celui d'un homme de 65 ans, marié et père de famille, décédé des suites d'une insuffisance cardiaque peu après une descente de police violente effectuée à son domicile, par erreur. Un autre cas concerne un jeune homme de 26 ans, Jamal, décédé alors qu'il était en détention préventive, des suites de violences vraisemblablement infligées par des policiers lors de la garde à vue. Jamal était parti travailler à Tunis en mai 2024. Le jour prévu pour son retour chez lui, ses parents ont essayé de le joindre, sans succès. Ils ont publié une annonce sur Facebook pour signaler la disparition de leur fils. Quelqu'un a répondu que la personne sur la photo avait été détenue avec lui. En juin 2024, Jamal a été condamné à un an de prison pour vol et entrée illégale dans une propriété privée. Son père est allé lui rendre visite à la prison quatre jours plus tard. Jamal présentait un gonflement au niveau du nez et des traces de menottes sur les poignets. Une personne devait l'aider à marcher. Il a confié avoir été battu par des policiers au poste de police. Dix-sept jours après, la tante Jamal a reçu un appel de la garde nationale l'informant du décès de son neveu.

11 victimes de violences basées sur l'identité ou l'orientation sexuelle et l'origine ethnique  
Parmi les bénéficiaires nouvellement assistés par SANAD depuis juin 2024, onze ont été victimes de violations, en Tunisie et parfois même à l'étranger, en raison de leur origine ou de leur identité ou orientation sexuelle.

Marwen, un jeune homme queer, a été arrêté une nuit de janvier 2025, à Tunis, en compagnie de deux amis queer. Ils ont été frappés et insultés lors de leur arrestation, puis au poste de police et pendant leur détention en garde à vue, où ils ont notamment subi une fouille anale. Ils ont de nouveau été maltraité dans la geôle du tribunal et exposés aux agressions de codétenus gardés avec eux dans la geôle, avant d'être finalement libérés. Joséphine, une jeune femme somalienne de 26 ans, a fui son pays où elle était menacée de mort par un chef de milice dont elle refusait les avances. Avec un groupe de personnes migrantes, elle a traversé l'Éthiopie et le Soudan, jusqu'à la Libye où elle a été kidnappée par des milices locales et emmenée au centre de détention à « Al Koufra ». Elle y a passé une année dans des conditions extrêmement précaires, subissant des agressions physiques fréquentes, recevant un seul repas par jour et vivant dans un environnement

sanitaire déplorable. Les milices y retenaient les personnes migrantes en otage pour extorquer de l'argent à leurs familles. Comme Joséphine n'avait pas l'argent pour payer les milices, elle n'a été libérée qu'au bout d'un an. Traumatisée par son expérience en Libye, elle a décidé de quitter le pays et a entrepris un périple vers l'Algérie, marchant à pied pendant deux mois, passant les nuits dans le désert avec d'autres personnes en déplacement.

En avril 2024, elle a réussi à entrer en Tunisie. Pendant l'été suivant, avec un petit groupe de femmes, elle a tenté la traversée de la Méditerranée pour rejoindre l'Italie. Après avoir quitté les côtes tunisiennes, le bateau a été intercepté par la garde maritime tunisienne. Durant l'opération d'interception, la garde maritime a procédé à des mouvements circulaires qui ont causé de grandes vagues près du bateau des migrants pour les faire tomber à l'eau. L'embarcation a fini par chavirer et Joséphine est tombée sous le bateau. L'hélice du moteur a sectionné une partie de sa jambe droite. Elle a dû être hospitalisée et amputée de la jambe.

## **23 victimes de harcèlement policier en lien avec le fichage**

La politique sécuritaire de prévention du terrorisme continue plus que jamais de faire des ravages. SANAD a documenté 23 nouveaux cas de personnes fichées par le ministère de l'Intérieur en raison de leur dangerosité présumée pour l'ordre public et, sur ce fondement, soumises à des mesures de contrôle administrative restrictives de liberté. Si certains doivent vraisemblablement leur fichage à une ancienne condamnation pour terrorisme, ou à un voyage dans une zone de conflit, d'autres n'ont aucune idée de ce qui a motivé leur placement sur la liste des personnes fichées.

Tous ont en commun de subir des restrictions arbitraires de liberté. Dans bien des cas, le contrôle policier, toujours dénué de tout fondement légal, est tellement intense qu'il constitue un véritable harcèlement. Les conséquences sur la vie des victimes et de leurs familles sont parfois très graves : perte d'emploi, divorce, stigmatisation sociale, entraves dans l'accès aux soins et aux services sociaux, déscolarisation, etc. L'impact matériel est très important, pouvant plonger des familles dans la misère. L'impact psychologique est encore plus grave et atteint parfois le niveau d'intensité de l'impact suscité par la violence physique.

Trois de ces nouveaux bénéficiaires sont assignés à résidence, à l'exemple de Khaled, 39 ans, originaire du Sud tunisien, marié et père de trois jeunes enfants. En 2012, il a tenté de rejoindre son frère en Italie. Il est passé par l'Algérie, la Libye, la Turquie, la Grèce et la Bulgarie, avant d'être finalement contraint de rentrer en Tunisie. Ce voyage lui a valu d'être arrêté peu de temps après son retour et placé en garde à vue pendant sept jours et

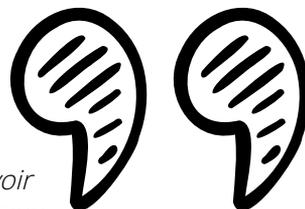
interrogé par la brigade antiterroriste. Il a finalement été libéré. Khaled a de nouveau été arrêté en 2014, puis en 2015, après l'attaque contre le bus de la garde présidentielle et chaque fois libéré rapidement. En 2016, le poste de proximité lui a notifié son assignation à résidence. Il a subi plusieurs perquisitions ces dernières années. A l'issue de l'une d'elles, en 2021, il a été conduit au poste de police, où il a été agressé puis transféré au poste de police, à Tunis où il a passé dix jours en garde à vue pour être finalement libéré. Depuis, Khaled a été interrogé plusieurs fois dans la rue ou au café, et convoqué au poste pour y subir des interrogatoires à des fins de renseignements. Au cours d'un de ses passages au poste de police, il a entendu qu'il était fiché S19.

En raison de son assignation, il ne peut pas accompagner sa mère malade pour effectuer ses rendez-vous médicaux où se situe l'hôpital le plus proche. Khaled souffre lui-même de problèmes cutanés qui nécessiteraient qu'il consulte un spécialiste dans ce même hôpital. Cependant, en raison de son traumatisme dû aux agressions et menaces de la police, il évite de se rendre au poste pour demander une autorisation de sortie du périmètre de l'assignation. Ses filles sont, elles-aussi, traumatisées et doivent être suivies par une psychologue des services de protection de l'enfance.



# **10. LA VOIX DE CEUX QUI ACCOMPAGNENT**

**Imène :** Prêter une oreille attentive aux récits des autres, partager leur peine, leur détresse, et l'injustice qu'ils subissent est un fardeau lourd à porter. Pourtant, pouvoir apporter un changement dans leur vie, les accompagner



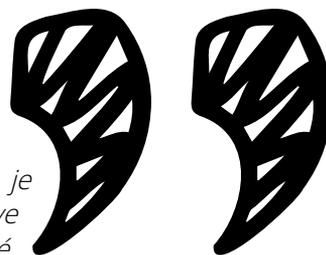
vers la lumière après l'obscurité, fait de chaque moment douloureux vécu à leurs côtés une expérience profondément précieuse et humaine. Documenter les cas de torture et de mauvais traitements est une démarche essentielle, mais la véritable question est : que fait-on de cette douleur confiée ? C'est là que réside toute la force du programme SANAD. Notre travail ne se limite pas à écouter les victimes et à consigner leurs témoignages ; nous mobilisons toutes nos ressources et nos compétences pour faire de ce premier entretien un point de départ vers la reconstruction.



**Souhir :** En tant que coordinatrice juridique au sein du programme SANAD, je suis quotidiennement confrontée à la profondeur des blessures invisibles laissées par la torture et les mauvais traitements. Ce que j'ai pu apprendre, au fil des entretiens et des parcours de nos bénéficiaires, c'est que la souffrance psychologique est souvent bien plus lourde à

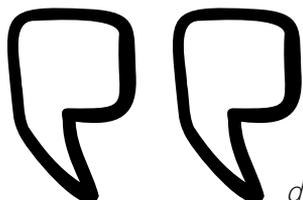
porter que les traces physiques. Parmi les cas qui m'ont profondément marquée, il y a celui de Tamim, soumis à une assignation à résidence depuis 9 ans, sans quitter sa ville, venu frapper à la porte de SANAD pour retrouver un chemin vers la justice. Malgré les obstacles et la lenteur des procédures, il m'a dit avec détermination « Avant de venir à votre programme, je n'osais pas résister aux harcèlements. Je me sentais seul, vulnérable, sans appui. Mais aujourd'hui, je me sens soutenu. Vous êtes SANAD - ساند - pour moi (mon soutien). Je ne suis plus seul, je sais que vous êtes là, et je suis prêt à poursuivre ce combat. »

**Chaima :** *Cela fait maintenant quelques mois que j'ai rejoint l'équipe de SANAD. La force qui se dégage des bénéficiaires et les familles des victimes de mort suspectes est une source d'apprentissage quotidien. Aujourd'hui je ressens une profonde joie chaque fois quand j'observe une avancée juridique dans un dossier. Il y a une beauté*



*particulière dans ces moments où j'annonce à un bénéficiaire qu'une décision de justice lui est favorable.*

*Et il y a aussi une puissance émouvante dans la conviction d'une victime qui choisit de poursuivre les agresseurs et de rechercher la vérité, même si les années passent et que la procédure s'éternise. La patience a toujours été leur alliée. Elle est la nôtre aussi.*

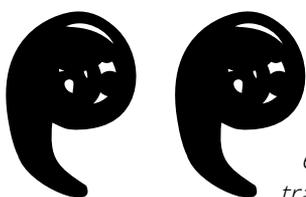
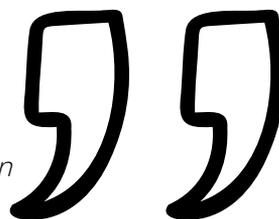


**Sarah :** *Derrière chaque dossier, il y a une histoire, souvent marquée par la violence, le silence et la perte de repères. Mon rôle de coordinatrice sociale me place au cœur de ces parcours brisés, où il s'agit non seulement de tendre la main, mais aussi de reconstruire. Ce travail ne*

*se limite pas à l'aide immédiate, il touche à la dignité, à la reconnaissance, à la justice. Il permet à celles et ceux qui ont été réduits au silence de retrouver une voix, une place, une identité au sein de la société. Le processus de réhabilitation est souvent long et semé d'obstacles, mais chaque droit reconnu redonne un sens à notre action.*

*Je suis particulièrement touchée lorsque je constate que nos interventions permettent à une personne de reprendre pied, de retrouver un rôle dans sa famille, un statut dans la société, ou simplement une forme d'apaisement. C'est dans ces moments que je me dis que notre travail, aussi difficile soit-il, est profondément nécessaire.*

**Hassib :** *En tant que coordinateur juridique, mon travail ne se limite pas à défendre les droits des victimes sur le plan légal. Il s'agit avant tout de reconstruire leur confiance : en la justice et en la vie. Car la justice ne se résume pas à un verdict : c'est un chemin de reconstruction, intime et profond.*



**Sabrine :** *En tant que coordinatrice sociale, j'ai accompagné des femmes brisées par la douleur, jusqu'à ce qu'elles retrouvent la force de se relever. Cette force, elles l'avaient en elles, parfois enfouie, étouffée par les blessures, mais jamais disparue. À travers l'écoute, le respect et la confiance, SANAD les aide*

*à la faire émerger. Ce n'était pas un simple accompagnement, mais un lien humain profond.*

*Et chaque fois qu'une femme me disait : « Aujourd'hui, je suis plus forte », je savais que ma mission avait un vrai sens.*

**Amal :** *Il est parfois éprouvant de voir, jour après jour, la souffrance, l'abandon et les injustices que subissent nos bénéficiaires. Et pourtant, je suis profondément*



*touchée de constater qu'un mot bienveillant, une orientation adaptée ou un accompagnement concret peuvent suffire à raviver en eux une étincelle d'espoir.*

# REMERCIEMENTS

---

Le travail de SANAD, le programme d'assistance directe aux victimes de torture et de mauvais traitements de l'OMCT en Tunisie, ne serait pas possible sans la belle coopération avec nos partenaires associatifs et institutionnels. L'OMCT remercie chaleureusement tous ses amis et partenaires qui s'efforcent d'améliorer la vie des personnes ayant subi injustice et violence, et qui œuvrent pour plus d'État de droit et contre l'impunité.

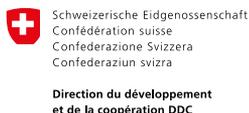
L'OMCT remercie son équipe de prise en charge SANAD Care pour l'accompagnement professionnel des bénéficiaires ainsi que son équipe d'action judiciaire SANAD Elhaq pour le suivi méticuleux des dossiers juridiques stratégiques avec les membres du réseau d'avocats.

Enfin, l'OMCT exprime son estime envers Me Mokhtar Trifi pour son appui précieux et continu.

Najla Talbi, Nejla Slim et Hélène Legeay ont rédigé le rapport sur la base des données et des observations de l'équipe.

Merci à tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la finalisation du rapport avec leurs conseils.

L'OMCT souhaite exprimer ses remerciements à ses bailleurs de fonds, particulièrement à la Direction du Développement et de la Coopération Suisse, à l'Union européenne, aux Pays-Bas et au Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les victimes de la torture.



Le contenu de rapport relève toutefois de la seule responsabilité de l'OMCT et ne doit en aucun cas être interprété comme reflétant l'opinion des institutions la soutenant.

L'OMCT autorise la libre reproduction d'extraits de cette publication à condition que crédit lui soit rendu.

Conception : LMDK Agency

